



# CONSEIL

# MUNICIPAL

# Rapport

**SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023  
À 19 HEURES 00**

Ordre du jour :

## **1-1 FINANCES PUBLIQUES**

- 1-1 Compte de Gestion 2022, Compte Administratif 2022 et Affectation des résultats
- 1-2 Taux d'imposition 2023
- 1-3 Budget Primitif Ville 2023

## **2 - DIVERS**

- 2-1 Projet Gendarmerie
- 2-2 Compte-rendu des décisions prises par le Maire au nom du Conseil Municipal

----- : -----

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Madame le Maire remercie la presse, les membres du Conseil Municipal et le public de leur présence.

Madame le Maire procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

**Présents** : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- Madame Sandra CHERY qui a donné pouvoir à Monsieur Guillaume YVART
- Madame Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à Monsieur Didier HOCHART
- Monsieur Bruno GUILBERT qui a donné pouvoir à Monsieur Dominique DEGOUVE
- Monsieur Samuel SARRAZIN qui a donné pouvoir à Madame Maryse DEALLE FACQUEZ
- Madame Amandine DELATTRE qui a donné pouvoir à Monsieur Vincent JOSEPH
- Monsieur Thibaut AUGAIT qui a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène BELLINGUER
- Monsieur Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Madame Claude ROUSSEZ

**Secrétaire de séance :**

- Madame Audrey PROVOST

Le quorum étant atteint, les membres du Conseil peuvent délibérer.

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2023

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2023.

Monsieur René GRANDSIR souhaite apporter une précision concernant le point 1-1 Carte scolaire. Il indique que le compte-rendu est bien retranscrit et il précise que ce n'est pas une tâche facile. Néanmoins, il n'a pas obtenu de réponse à une des questions posées lors de la séance du 27 mars 2023, à savoir la prise d'un arrêté afin d'interdire la manifestation du lycée Châtelet du 27 mars 2023, qui doit être envoyé en Préfecture, en y précisant les raisons pour lesquelles cette manifestation n'était pas autorisée sachant qu'en plus la Ville avait des arguments pour ne pas autoriser cette manifestation et éventuellement la possibilité qu'une lecture soit faite de cet arrêté. La Préfecture exige d'ailleurs désormais, que ces arrêtés d'interdiction soient motivés. Il ajoute que la demande des lycéens a été faite dans les délais autorisés, à savoir au minimum 3 jours avant la manifestation. Il craint que cette décision soit prise pour un acte autoritaire surtout en cette période d'effervescente sociale et que cette situation pourrait à nouveau se présenter. Il souhaite ajouter qu'une décision concernant les libertés publiques est une décision importante, il est important que les démarches soit faites de manières régulières. Il est pour lui dommage que la municipalité n'ait pas entrepris les démarches administratives nécessaires à l'interdiction de cette manifestation.

Madame le Maire lui précise qu'effectivement un arrêté aurait dû être rédigé. Les organisateurs de cette manifestation s'y sont mal pris. Une déclaration de manifestation doit être faite entre 15 jours et 3 jours avant l'évènement. Cette déclaration doit comporter les noms, prénoms et domicile des organisateurs ainsi que la date, l'heure, le lieu et l'objectif du rassemblement. Celle-ci doit être signée par au moins 3 organisateurs. La Gendarmerie a eu connaissance de cet évènement le vendredi 24 mars. Le vendredi après-midi, Madame le Maire était au Conseil Communautaire et il a été décidé en concertation avec les services de la Gendarmerie que les délais étaient trop courts pour s'organiser. Elle précise qu'elle n'a pas eu de demande de rendez-vous des lycéens.

Madame Betty SOYEZ s'interroge si la décision d'interdire les lycéens de manifester en ville le 27 mars est légal. Pour elle, les lycéens auraient aimé avoir des explications claires sur le statut réglementaire de cette interdiction.

Madame le Maire indique, de nouveau, qu'elle n'a pas eu de demande de rendez-vous des lycéens au moment des faits et ni jusqu'à ce jour. Elle se tient à leur disposition si les lycées souhaitent la rencontrer.

Monsieur GRANDSIR souhaite qu'il soit précisé qu'il a demandé la lecture de l'arrêté interdisant la manifestation du 27 mars dernier.

Madame le Maire soumet ce rapport à l'assemblée. Celui-ci est **adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Elle donne lecture à l'assemblée communale de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée.

Madame le Maire soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal l'ordre du jour **qui est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## 1 - FINANCES PUBLIQUES

Il est précisé que les différents tableaux des comptes étaient joints avec la convocation.

### 1-1 Compte de Gestion 2022, Compte Administratif 2022 et Affectation des résultats

#### COMPTE DE GESTION 2022

#### DU BUDGET VILLE

Madame le Maire donne lecture du Compte de Gestion, à savoir :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062084

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRRS. SAINT-POL-MONCHÉRAUX

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE ST-POL-SUR-TERNOISE

#### Résultats budgétaires de l'exercice

20000 - COMMUNE DE ST-POL-SUR-TERNOISE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 914 553,31	7 299 641,15	9 214 194,46
Titres de recette émis (b)	642 978,65	6 265 685,89	6 908 664,54
Réductions de titres (c)	1 804,82	1 393,97	3 198,79
Recettes nettes (d = b - c)	641 173,83	6 264 291,92	6 905 465,75
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 906 364,37	7 299 641,15	9 206 005,52
Mandats émis (f)	846 997,33	6 212 352,93	7 059 350,26
Annulations de mandats (g)	35 151,85	203 137,62	238 289,47
Depenses nettes (h = f - g)	811 845,48	6 009 215,31	6 821 060,79
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		255 076,61	84 404,96
(h - d) Déficit	170 671,65		

Le Compte de Gestion, établi par Madame la Trésorière, est conforme aux écritures de la comptabilité de la Ville.

Il est procédé au vote du Compte de Gestion de la Ville établi par Madame la Trésorière. Celui-ci est **approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**DU BUDGET VILLE**

Madame le Maire présente le Compte Administratif de l'année 2022.

	Dépenses de fonctionnement	BP 2022	CA 2022
Total 011	Charges à caractère général	2 526 942,17	2 210 033,21
Total 012	Charges de personnel	3 104 580,41	2 836 222,82
Total 014	Atténuation de produits	0,00	0,00
Total 65	Autres charges de gestion courante	507 000,00	504 841,05
Total 66	Charges financières	128 395,93	115 327,86
Total 67	Charges exceptionnelles	297 322,37 *	8 016,08
Total 68	Dotations aux provisions	5 000,00	0,00
Total 022	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00
Total 042	Opérations entre section	340 000,00	334 774,29
Total 023	Virement à la section d'investissement	380 400,27	
		7 299 641,15	6 009 215,31

\* Correspondant à la subvention d'équilibre (Lotissement La Longue Haie)



## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

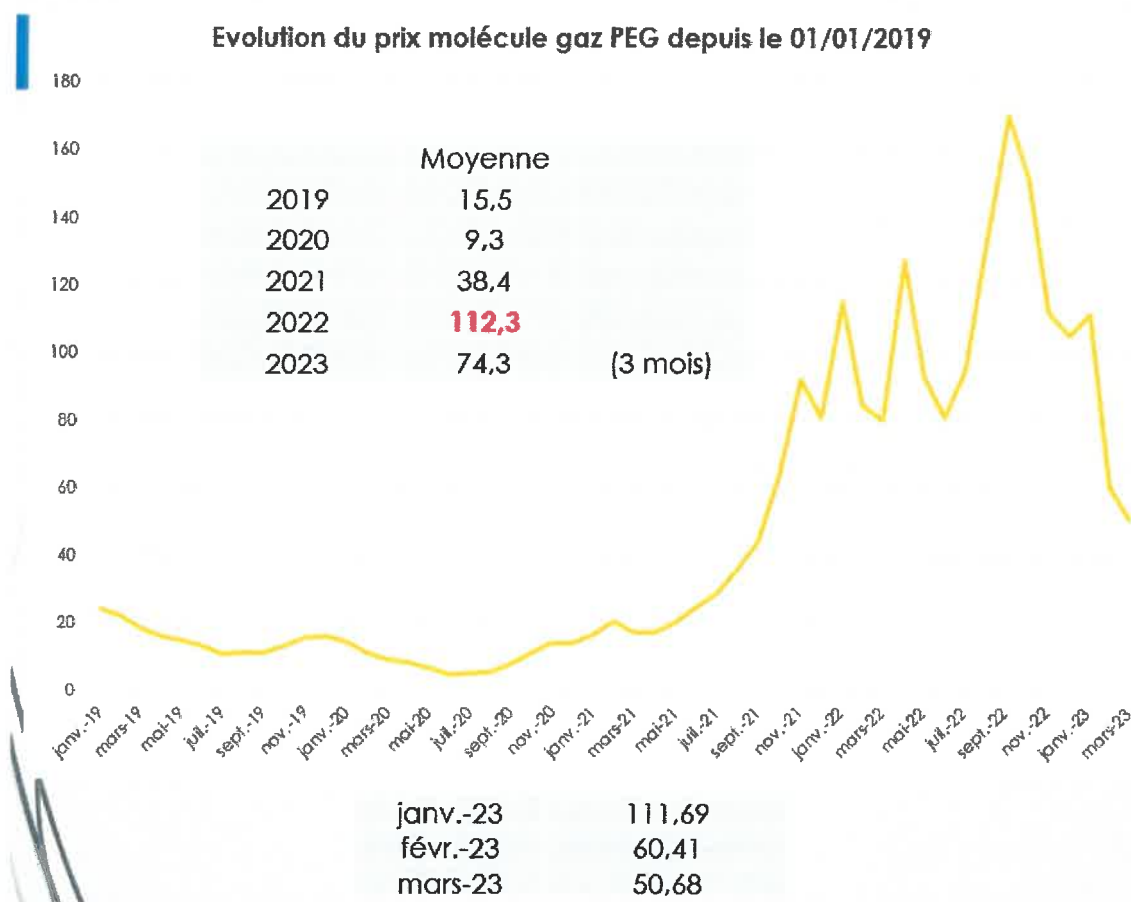
### Dépenses de fonctionnement

EXTRAIT DES DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Différence en €	Variation en %
011 Charges à caractère général	1 317 818	2 210 033 *	892 215 €	68%
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 876 257	2 836 223	-40 034 €	-1%
65 Autres charges de gestion courante	361 557	504 841 **	143 284 €	40%
66 Charges financières	179 766 ***	115 328	-64 438 €	-36%
67 Charges exceptionnelles	8 049	8 016	-33 €	0%

\* dont 1 100 444 chauffage urbain

\*\* dont 150 000 CCAS / 163 165 associations / 42 000 classe de neige 2022

\*\*\* dont opération Polopolos en 2021



Madame le Maire précise que ces chiffres ont déjà été présentés lors du dernier Conseil Municipal lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Madame le Maire interroge les élus pour savoir s'ils souhaitent revenir sur les chiffres qui ont été présentés lors de cette réunion.

Aucun élu ne souhaitant de précisions complémentaires, Madame le Maire poursuit la présentation.

## COMpte ADMINISTRATIF 2022

### Vue d'ensemble par chapitre

	Recettes de fonctionnement	BP 2022	CA 2022
Total 002	Excédent antérieur reporté	1 202 627,16	
Total 013	Atténuations de charges	15 000,00	124 411,19
Total 70	Produits des services	333 977,00	243 463,88
Total 73	Impôts et taxes	4 060 104,99	4 060 048,09
Total 74	Dotations et participations	1 413 932,00	1 513 977,38
Total 75	Autres produits de gestion courante	196 000,00	257 398,67
Total 76	Produits financiers	0,00	0,00
Total 77	Produits exceptionnels	78 000,00	64 992,71
Total 042	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00
		<b>7 299 641,15</b>	<b>6 264 291,92</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### Vue d'ensemble par chapitre

	Dépenses d'investissement	BP 2022	CA 2022
D011	Solde d'exécution reporté	0,00	0,00
Total 204	Subvention d'investissement	0,00	0,00
Opérations	Total des dépenses d'opérations	534 850,86	116 930,68
Total 20	Immobilisations incorporelles	35 811,06	803,86
Total 21	Immobilisations corporelles	589 617,72	190 760,65
Total 23	Immobilisations en cours	209 095,79	0,00
Total 16	Remboursements d'emprunts	528 800,00	503 350,29
Total 10	Dotations et fonds de réserve	0,00	0,00
4581	Opération sous mandat	8 188,94	0,00
Total 040	Opération d'ordre entre sections	0,00	0,00
Total 041	Opérations matrimoniales	0,00	0,00
		<b>1 906 364,37</b>	<b>811 845,48</b>

Madame SOYEZ aimerait avoir des précisions sur les dépenses. Elle a participé à la dernière commission Finances mais étant donné que tous les élus ne sont pas membres de cette commission, elle pense qu'il serait judicieux de revenir sur certains chiffres. Elle aimerait une présentation ligne par ligne étant donné que seulement la moitié des dépenses a été réalisée.

Madame le Maire indique que concernant la ligne « Opérations/Total des dépenses d'opérations : BP 2022 : 534 850 € / Réalisés 2022 : 116 930 €, les 116 930€ contiennent les Restes À Réaliser 2021, la maîtrise d'œuvre pour la déconnexion des eaux pluviales rues de Béthune, Leclerc et d'Hesdin et l'informatique aux écoles. Au BP 2023, seront inscrits les RAR 2022 pour 290 204 € pour les travaux rues de Béthune, Leclerc et d'Hesdin, la maîtrise d'œuvre pour la déconnexion des eaux pluviales rue de Canteraine et Brossolette ainsi que 19 500 € pour la restauration du tableau « La Pentecôte » (œuvre qui a été réceptionnée il y a quelques jours). Il y aura également 10 000 € reportés en 2023 pour du l'étude skate parc (étude qui est en cours de réalisation).

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### Vue d'ensemble par chapitre

	Recettes d'investissement	BP 2022	CA 2022
R001	Solde d'investissement reporté	503 032,66	
Total 021	Virement de la section de fonctionnement	380 400,30	
Opérations	Total des dépenses d'opérations	6 752,00	0,00
Total 024	Produits des cessions	0,00	0,00
Total 10	Dotations et fonds de réserve	488 000,00	245 166,60
Total 13	Subventions d'investissement	188 179,44	61 232,94
Total 16	Emprunts	0,00	0,00
Total 20	Immobilisations corporelles		
Total 21	Vente terrain		
4582	Opération sous mandat	8 188,94	0,00
Total 040	Opération d'ordre entre sections	340 000,00	334 774,29
Total 041	Opérations matrimoniales	0,00	0,00
		<b>1 914 553,34</b>	<b>641 173,83</b>

Madame SOYEZ aimerait également obtenir des explications sur ces derniers chiffres.

Madame le Maire précise que pour :

- les dotations et fonds de réserve (Total 10) : BP 2022 : 488 000 € / Réalisés : 245 166 €. Le FCTVA était estimé à 480 000 € / Réalisés : 230 000 € pour 2020 et 2021. La taxe d'aménagement a été encaissée à hauteur de 15 000 €.
- les subventions d'investissement (Total 13) : BP 2022 : 188 180 € / Réalisé : 61 240€. Il y a 30 200 € de subvention de l'Etat pour le dossier socle numérique et la prime énergie lanterne, 22 840 € pour l'éclairage public rue de Canteraine et 2 700 € pour la restauration du « Portrait d'Homme » et « La Pêche aux Goujons ». Il reste à percevoir la subvention de l'agence de l'eau pour la Chapelle Saint-Esprit et pour les rues de Béthune, Leclerc et d'Hesdin. Ces travaux ne sont pas facturés pour le moment, il n'est pas possible de percevoir les subventions.
- l'opération sous mandat (4582) : BP 2022 : 8 189 € / Réalisé : 0 €. Il est question de l'étude en cours avec la commune de Ramecourt.

Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - CA - 2022

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - Saint Pol sur Ternoise - Commune (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21620767000011

POSTE COMPTABLE : Trésorerie Saint Pol Moncheaux

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

**BUDGET : SAINT POL SUR TERNOISE (3)**

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).  
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.  
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Annexe 2 - Compte administratif  
13 pages (celle-ci incluse)  
1/13

Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - CA - 2022

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A	6 009 215,31	G	6 264 291,92
	Section d'investissement	B	811 845,48	H	641 173,83

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	+		+	
		C	(si déficit) 0,00	I	(si excédent) 1 202 627,16
	Report en section d'investissement (001)	D <th>(si déficit) 0,00</th> <th>J</th> <th>(si excédent) 503 032,66</th>	(si déficit) 0,00	J	(si excédent) 503 032,66

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D	<b>6 821 060,79</b>	= G+H+I+J	<b>8 611 125,57</b>
---------------------------------------	-----------	---------------------	-----------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	463 122,58	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	463 122,58	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	6 009 215,31	= G+H+K	7 466 919,08
	Section d'investissement	= B+D+F	1 274 968,06	= H+I+L	1 144 206,49
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	7 284 183,37	= G+H+I+J+K+L	8 611 125,57

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	463 122,58	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		17 760,00		0,00

9/13

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	158 562,58	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
220	Opération d'équipement n° 220	796,80	
770	Opération d'équipement n° 770	19 500,00	
811221	Opération d'équipement n° 811221	266 503,20	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - CA - 2022

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 526 942,17	1 547 174,66	662 858,55	0,00	316 908,96
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 104 580,41	2 836 222,82	0,00	0,00	268 357,59
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	507 000,00	504 841,05	0,00	0,00	2 158,95
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 138 522,58</b>	<b>4 888 238,53</b>	<b>662 858,55</b>	<b>0,00</b>	<b>587 425,50</b>
66	Charges financières	128 395,93	86 501,80	28 826,06	0,00	13 068,07
67	Charges exceptionnelles	297 322,37	8 016,08	0,00	0,00	289 306,28
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	5 000,00	0,00			5 000,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>6 578 240,88</b>	<b>4 982 756,41</b>	<b>691 684,61</b>	<b>0,00</b>	<b>904 799,86</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	380 400,27				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	340 000,00	334 774,29			5 225,71
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>720 400,27</b>	<b>334 774,29</b>			<b>385 625,98</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 299 641,15</b>	<b>5 317 530,70</b>	<b>691 684,61</b>	<b>0,00</b>	<b>1 290 425,84</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	15 000,00	124 411,18	0,00	0,00	-109 411,18
70	Produits services, domaine et ventes div	333 977,00	243 463,88	0,00	0,00	90 513,12
73	Impôts et taxes	4 060 104,99	4 060 048,09	0,00	0,00	56,90
74	Dotations et participations	1 413 932,00	1 513 977,38	0,00	0,00	-100 045,38
75	Autres produits de gestion courante	196 000,00	257 398,67	0,00	0,00	-61 398,67
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>6 019 013,99</b>	<b>6 199 299,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-160 285,22</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	78 000,00	64 992,71	0,00	0,00	13 007,29
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>6 097 013,99</b>	<b>6 264 291,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-167 277,93</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 097 013,99</b>	<b>6 264 291,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-167 277,93</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>1 202 627,16</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

4113

## Saint Poi sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - CA - 2022

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	35 811,06	803,86	17 760,00	17 247,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	589 617,72	190 760,65	158 562,58	240 294,49
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	209 095,79	0,00	0,00	209 095,79
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>534 850,86</b>	<b>116 930,68</b>	<b>286 800,00</b>	<b>131 120,18</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 369 375,43</b>	<b>308 495,19</b>	<b>463 122,58</b>	<b>597 757,66</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	528 800,00	503 350,29	0,00	25 449,71
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>528 800,00</b>	<b>503 350,29</b>	<b>0,00</b>	<b>25 449,71</b>
45...	<b>Total des op. pour compte de tiers (6)</b>	<b>8 188,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 188,94</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 906 364,37</b>	<b>811 845,48</b>	<b>463 122,58</b>	<b>631 396,31</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 906 364,37</b>	<b>811 845,48</b>	<b>463 122,58</b>	<b>631 396,31</b>
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	194 931,44	61 232,94	0,00	133 698,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>194 931,44</b>	<b>61 232,94</b>	<b>0,00</b>	<b>133 698,50</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	488 000,00	245 166,60	0,00	242 833,40
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>488 000,00</b>	<b>245 166,60</b>	<b>0,00</b>	<b>242 833,40</b>
45...	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>8 188,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 188,94</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>691 120,38</b>	<b>306 399,54</b>	<b>0,00</b>	<b>384 720,84</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	380 400,27			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	340 000,00	334 774,29		5 225,71
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>720 400,27</b>	<b>334 774,29</b>		<b>385 625,98</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 411 520,65</b>	<b>641 173,83</b>	<b>0,00</b>	<b>770 346,82</b>

5/13

## Saint Poi sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b>	(2) 503 032,66			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisés pour les seules opérations d'aménagements (boisement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - CA - 2022

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES					A1

Chap/ art (f)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 526 942,17	1 547 174,66	662 658,55	0,00	316 908,96
60611	Eau et assainissement	54 000,00	55 043,22	0,00	0,00	-1 043,22
60612	Energie - Electricité	233 000,00	160 948,62	6 433,00	0,00	65 618,38
60613	Chauffage urbain	930 000,00	538 890,67	561 454,21	0,00	-170 444,88
60621	Combustibles	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
60622	Carburants	40 000,00	36 512,62	2 948,88	0,00	-1 461,50
60623	Alimentation	70 000,00	73 036,41	9 533,29	0,00	-12 571,70
60628	Autres fournitures non stockées	1 200,00	265,15	0,00	0,00	934,85
60631	Fournitures d'entretien	26 200,00	27 370,03	0,00	0,00	-1 170,03
60632	Fournitures de petit équipement	120 600,00	82 417,31	6 354,66	0,00	31 828,03
60633	Fournitures de voirie	25 000,00	5 290,74	0,00	0,00	19 709,26
60636	Vêtements de travail	6 100,00	5 289,76	0,00	0,00	810,24
6064	Fournitures administratives	11 000,00	11 850,10	0,00	0,00	-850,10
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	918,90	0,00	0,00	-918,90
6067	Fournitures scolaires	30 000,00	27 971,93	0,00	0,00	2 028,07
6068	Autres matières et fournitures	30 000,00	20 254,63	0,00	0,00	9 745,37
611	Contrats de prestations de services	66 000,00	32 405,09	37 000,97	0,00	-3 406,06
6135	Locations mobilières	40 000,00	26 555,50	0,00	0,00	13 444,50
61521	Entretien terrains	8 500,00	11 760,00	0,00	0,00	-3 260,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	203 400,00	22 276,31	19 186,70	0,00	161 936,99
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 600,00	0,00	0,00	0,00	10 600,00
615231	Entretien, réparations voiries	120 000,00	33 736,01	0,00	0,00	86 263,99
615232	Entretien, réparations réseaux	32 500,00	269,82	0,00	0,00	32 230,18
61524	Entretien bois et forêts	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	12 057,39	0,00	0,00	7 942,61
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	4 078,23	0,00	0,00	821,77
6156	Maintenance	55 000,00	44 126,78	2 348,89	0,00	8 524,53
6161	Multirisques	35 000,00	55 102,80	0,00	0,00	-20 102,80
617	Etudes et recherches	1 000,00	19 064,40	0,00	0,00	-18 064,40
6182	Documentation générale et technique	2 600,00	2 133,60	0,00	0,00	466,40
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	8 488,00	0,00	0,00	-488,00
6188	Autres frais divers	43 142,17	4 530,71	0,00	0,00	38 611,46
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	600,00	93,33	0,00	0,00	506,67
6226	Honoraires	15 000,00	3 513,49	0,00	0,00	11 486,51
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	4 620,00	0,00	0,00	5 380,00
6228	Divers	8 000,00	126,53	0,00	0,00	7 873,47
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	115 000,00	93 262,91	17 588,16	0,00	4 138,94
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	6 762,00	0,00	0,00	3 238,00
6237	Publications	7 000,00	4 468,00	0,00	0,00	2 542,00
6238	Divers	7 300,00	9 232,28	0,00	0,00	-1 932,28
6241	Transports de biens	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6247	Transports collectifs	8 000,00	5 754,95	0,00	0,00	2 245,05
6256	Missions	1 000,00	166,90	0,00	0,00	833,10
6257	Réceptions	5 000,00	2 224,99	0,00	0,00	2 775,01
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	11 217,12	0,00	0,00	782,88
6262	Frais de télécommunications	26 000,00	20 125,73	0,00	0,00	5 874,27
6261	Concours divers (cotisations)	2 000,00	2 645,82	0,00	0,00	-645,82
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts,	2 100,00	2 876,00	0,00	0,00	-776,00
6288	Autres services extérieurs	10 000,00	4 494,63	0,00	0,00	5 505,37
63512	Taxes foncières	45 000,00	49 345,00	0,00	0,00	-4 345,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8 000,00	1 506,25	0,00	0,00	6 493,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 104 580,41	2 536 222,82	0,00	0,00	268 357,59
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	100,36	0,00	0,00	-100,36
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 657,87	8 028,66	0,00	0,00	629,22
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 858,20	33 627,42	0,00	0,00	-669,22
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 724,18	4 903,85	0,00	0,00	-179,67
64111	Rémunération principale titulaires	1 477 620,00	1 317 997,77	0,00	0,00	159 622,23
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	38 000,00	33 517,21	0,00	0,00	4 482,79
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat*	0,00	4 500,00	0,00	0,00	-4 500,00
64118	Autres indemnités titulaires	350 000,00	327 384,81	0,00	0,00	22 615,19
64131	Rémunérations non tit.	220 000,00	181 746,46	0,00	0,00	38 253,54
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat*	0,00	600,00	0,00	0,00	-600,00
64138	Autres indemnités non tit.	20 000,00	13 072,92	0,00	0,00	6 927,08
64164	Emplois insertion indemnité inflat*	0,00	1 000,00	0,00	0,00	-1 000,00

7113

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64168	Autres emplois d'insertion	80 000,00	151 480,06	0,00	0,00	-71 480,06
64171	Apprentis - rémunérations	9 000,00	1 396,98	0,00	0,00	7 603,02
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	285 200,16	256 851,64	0,00	0,00	28 348,62
6453	Cotisations aux caisses de retraites	460 000,00	420 597,42	0,00	0,00	39 402,58
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 300,00	14 042,09	0,00	0,00	-3 742,09
6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00	7 697,45	0,00	0,00	42 302,55
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 500,00	4 286,00	0,00	0,00	-766,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	220,00	261,07	0,00	0,00	-41,07
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	20 000,00	18 232,00	0,00	0,00	1 768,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	10 432,80	0,00	0,00	4 567,20
6478	Autres charges sociales diverses	17 500,00	24 585,96	0,00	0,00	-7 085,96
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	507 000,00	504 841,05	0,00	0,00	2 158,95
6512	Droits d'utilisat* Informatique nuage	2 000,00	4 013,88	0,00	0,00	-2 013,88
6518	Autres	17 000,00	12 219,66	0,00	0,00	4 780,34
6531	Indemnités	112 000,00	100 752,48	0,00	0,00	11 247,52
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	4 283,89	0,00	0,00	716,11
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	11 000,00	9 135,35	0,00	0,00	1 864,65
6535	Formation	3 000,00	1 017,99	0,00	0,00	1 982,01
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	615,43	0,00	0,00	384,57
6558	Autres contributions obligatoires	40 000,00	15 600,00	0,00	0,00	24 400,00
657362	Subv. fonct. CCAS	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privées	150 000,00	163 165,00	0,00	0,00	-13 165,00
65888	Autres	5 000,00	44 037,37	0,00	0,00	-39 037,37
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> = (011+012+014+65+656)		<b>6 138 522,58</b>	<b>4 888 238,53</b>	<b>662 858,55</b>	<b>0,00</b>	<b>587 425,50</b>
66	Charges financières (b)	128 395,93	86 501,80	28 826,06	0,00	13 068,07
66111	Intérêts réglés à l'échéance	132 400,00	119 331,93	0,00	0,00	13 068,07
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 004,07	-32 830,13	28 826,06	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	297 322,37	8 016,08	0,00	0,00	289 306,29
6713	Secours et dots	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6714	Bourses et prix	0,00	1 783,03	0,00	0,00	-1 783,03
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	5 533,05	0,00	0,00	-2 533,05
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	293 922,37	0,00	0,00	0,00	293 922,37
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	700,00	0,00	0,00	-700,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	10 000,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a+b+c+d+e		<b>6 579 240,88</b>	<b>4 982 756,41</b>	<b>681 684,61</b>	<b>0,00</b>	<b>904 789,66</b>
023	Virement à la section d'investissement	380 400,27	0,00			380 400,27
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	340 000,00	334 774,29			5 225,71
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	340 000,00	334 774,29			5 225,71
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>720 400,27</b>	<b>334 774,29</b>			<b>385 625,98</b>
043	Opérat* ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>720 400,27</b>	<b>334 774,29</b>			<b>385 625,98</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>7 299 641,15</b>	<b>5 317 530,70</b>	<b>681 684,61</b>	<b>0,00</b>	<b>1 290 425,64</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	28 826,06
Montant des ICNE de l'exercice N-1	32 830,13
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-4 004,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

8/13

## Saint Poi sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - CA - 2022

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	15 000,00	124 411,19	0,00	0,00	-109 411,19
6418	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	124 411,19	0,00	0,00	-109 411,19
70	Produits services, domaine et ventes div	333 977,00	243 463,69	0,00	0,00	90 513,12
7022	Coupes de bois	4 877,00	7 713,75	0,00	0,00	-2 836,75
70311	Concessions cimetières (produit net)	6 500,00	4 600,00	0,00	0,00	2 000,00
70323	Redev. occupat* domaine public communal	3 100,00	4 046,00	0,00	0,00	-846,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	11 500,00	6 807,00	0,00	0,00	4 693,00
70631	Redevances services à caractère sportif	8 000,00	29 246,50	0,00	0,00	-21 246,50
70632	Redevances services à caractère loisir	1 000,00	5 122,00	0,00	0,00	-4 122,00
7066	Redevances services à caractère social	10 000,00	12 701,50	0,00	0,00	-2 701,50
7067	Redev. services périscolaires et enseign	80 000,00	103 021,40	0,00	0,00	-23 021,40
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	160 000,00	51 008,82	0,00	0,00	108 991,18
70878	Remb. frais par d'autres redevables	32 000,00	19 296,91	0,00	0,00	12 703,09
73	Impôts et taxes	4 060 104,99	4 060 048,09	0,00	0,00	56,90
73111	Impôts directs locaux	1 370 000,00	1 251 195,00	0,00	0,00	118 805,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	118 242,00	0,00	0,00	-118 242,00
73211	Attribution de compensation	2 441 650,99	2 441 650,91	0,00	0,00	0,08
73221	FNGIR	2 035,00	2 035,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	44 419,00	45 136,00	0,00	0,00	-717,00
7336	Droits de place	2 000,00	2 044,00	0,00	0,00	-44,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	100 000,00	93 824,63	0,00	0,00	6 075,37
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	100 000,00	105 820,55	0,00	0,00	-5 820,55
74	Dotations et participations	1 413 932,00	1 513 977,38	0,00	0,00	-100 045,38
7411	Dotation forfaitaire	147 483,00	147 488,00	0,00	0,00	26,00
74121	Dotation de solidarité rurale	230 800,00	246 584,00	0,00	0,00	-15 784,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	0,00	76 390,00	0,00	0,00	-76 390,00
744	FCTVA	0,00	14 488,89	0,00	0,00	-14 488,89
74712	Emplois d'avenir	50 000,00	79 270,43	0,00	0,00	-29 270,43
74718	Autres participations Etat	500,00	2 176,78	0,00	0,00	-1 676,78
74748	Participat* Autres communes	22 000,00	12 410,00	0,00	0,00	9 590,00
7478	Participat* Autres organismes	7 430,00	0,00	0,00	0,00	7 430,00
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	947 719,00	918 512,00	0,00	0,00	29 207,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 000,00	16 131,60	0,00	0,00	-8 131,60
7488	Autres attributions et participations	0,00	597,78	0,00	0,00	-597,78
75	Autres produits de gestion courante	195 000,00	257 396,67	0,00	0,00	-61 396,67
752	Revenus des immeubles	174 000,00	192 563,40	0,00	0,00	-18 563,40
7588	Autres produits div. de gestion courante	22 000,00	64 833,27	0,00	0,00	-42 833,27
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70+73+74+75+013		6 018 013,99	6 199 299,21	0,00	0,00	-180 285,22
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	78 000,00	64 992,71	0,00	0,00	13 007,29
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	3 000,00	1 059,21	0,00	0,00	1 940,79
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0,00	10 230,06	0,00	0,00	-10 230,06
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	300,00	979,00	0,00	0,00	-679,00
7788	Produits exceptionnels divers	74 700,00	52 724,44	0,00	0,00	21 975,56
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a+b+c+d		6 097 013,99	6 264 291,92	0,00	0,00	-167 277,93
042	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (=Total des opérations réelles et d'ordre)		6 097 013,99	6 264 291,92	0,00	0,00	-167 277,93
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 202 627,16				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

9/13

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - CA - 2022

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = D1 040.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

10/13

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - CA - 2022

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	35 811,06	803,86	17 760,00	17 247,20
2031	Frais d'études	35 811,06	803,86	17 760,00	17 247,20
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	589 617,72	190 760,65	158 562,58	240 294,48
2111	Terrains nus	65 317,72	66 478,54	0,00	-1 160,82
2128	Autres agencements et aménagements	65 000,00	5 846,40	42 309,38	16 844,22
21312	Bâtiments scolaires	23 100,00	0,00	0,00	23 100,00
21316	Equipements du cimetière	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
21318	Autres bâtiments publics	37 000,00	31 795,44	22 838,14	-17 633,58
2138	Autres constructions	8 800,00	3 642,84	0,00	5 157,16
2151	Réseaux de voirie	2 000,00	554,40	23 806,50	-22 360,90
2152	Installations de voirie	195 700,00	0,00	12 297,60	183 402,40
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	3 620,81	-3 620,81
21571	Matériel roulant	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2158	Autres inst., matériel, outil, techniques	91 700,00	26 894,85	47 192,80	17 612,25
2181	Installat° générales, agencements	0,00	1 066,06	0,00	-1 066,06
2183	Matériel de bureau et informatique	55 000,00	38 453,85	0,00	16 546,15
2184	Mobilier	0,00	5 900,78	0,00	-5 900,78
2188	Autres immobilisations corporelles	8 000,00	10 127,39	6 497,35	-8 624,74
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	209 095,79	0,00	0,00	209 095,79
2313	Constructions	209 095,79	0,00	0,00	209 095,79
220	Opération d'équipement n° 220 (2)	47 329,60	11 602,06	796,80	35 030,64
231	Opération d'équipement n° 231 (2)	26 510,70	26 510,70	0,00	0,00
232	Opération d'équipement n° 232 (2)	2 376,54	2 376,54	0,00	0,00
310	Opération d'équipement n° 310 (2)	200,74	0,00	0,00	200,74
414221	Opération d'équipement n° 414221 (2)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
600	Opération d'équipement n° 600 (2)	3 582,00	3 582,00	0,00	0,00
700	Opération d'équipement n° 700 (2)	40 451,80	39 731,80	0,00	720,00
770	Opération d'équipement n° 770 (2)	19 500,00	0,00	19 500,00	0,00
800	Opération d'équipement n° 800 (2)	21 899,58	21 899,58	0,00	0,00
811221	Opération d'équipement n° 811221 (2)	363 000,00	11 328,00	266 503,20	85 168,80
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 369 375,43</b>	<b>308 495,19</b>	<b>463 122,58</b>	<b>597 757,66</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	528 800,00	503 350,29	0,00	25 449,71
1641	Emprunts en euros	528 800,00	503 050,29	0,00	25 749,71
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	300,00	0,00	-300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>528 800,00</b>	<b>503 350,29</b>	<b>0,00</b>	<b>25 449,71</b>
4581	Opérations sous mandat (3)	8 188,94	0,00	0,00	8 188,94
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>8 188,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 188,94</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 906 364,37</b>	<b>811 845,48</b>	<b>463 122,58</b>	<b>631 396,31</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (5)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>1 906 364,37</b>	<b>811 845,48</b>	<b>463 122,58</b>	<b>631 396,31</b>
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

11/13

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - CA - 2022

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	<b>Stocks</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
13	<b>Subventions d'investissement</b>	194 931,44	61 232,94	0,00	133 698,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	126 971,69	30 200,56	0,00	95 771,13
1323	Subv. non transf. Départements	6 207,75	2 693,50	0,00	3 514,25
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	62 752,00	22 836,00	0,00	39 916,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	5 502,88	0,00	-5 502,88
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00
1346	Participat* voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées(hors 165)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	194 931,44	61 232,94	0,00	133 698,50
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	488 000,00	245 166,60	0,00	242 833,40
10222	FCTVA	488 000,00	230 549,23	0,00	257 450,77
10226	Taxe d'aménagement	0,00	14 617,37	0,00	-14 617,37
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	488 000,00	245 166,60	0,00	242 833,40
4582	Opérations sous mandat (2)	8 188,94	0,00	0,00	8 188,94
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	8 188,94	0,00	0,00	8 188,94
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	691 120,38	306 399,54	0,00	384 720,84
021	<b>Virement de la sect* de fonctionnement</b>	380 400,27			
040	<b>Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4)</b>	340 000,00	334 774,29		5 225,71
28031	Frais d'études	4 200,00	4 031,85		168,15
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructures	10 000,00	9 929,28		70,72
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat*	11 000,00	10 602,33		197,67
28051	Concessions et droits similaires	4 000,00	4 243,31		-243,31
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 800,00	3 712,38		1 087,62
28128	Autres aménagements de terrains	24 000,00	23 395,92		604,08
281312	Bâtiments scolaires	1 000,00	946,80		53,20
281318	Autres bâtiments publics	29 000,00	27 906,84		1 093,16
28132	Immeubles de report	4 000,00	3 678,48		121,52
28135	Installations générales, egencements, ..	0,00	1 205,92		-1 205,92
28138	Autres constructions	4 000,00	4 031,13		-31,13
28151	Réseaux de voirie	0,00	4 240,29		-4 240,29
28152	Installations de voirie	22 000,00	19 012,30		2 987,70
281534	Réseaux d'électrification	1 000,00	1 114,85		-114,85
281538	Autres réseaux	0,00	7 376,97		-7 376,97
281571	Matériel roulant	2 000,00	0,00		2 000,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	41 000,00	41 403,90		-403,90
28158	Autres installat*, matériel et outillage	20 000,00	23 339,69		-3 339,69
281735	Installations générales (m. à dispo)	2 000,00	0,00		2 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	3 000,00	0,00		3 000,00
28182	Matériel de transport	26 000,00	34 743,84		-8 743,84
28183	Matériel de bureau et informatique	23 000,00	12 310,07		10 689,93
28184	Mobilier	13 000,00	10 484,56		2 515,44
28188	Autres immo. corporelles	91 000,00	86 663,58		4 336,42
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	720 400,27	334 774,29		385 625,88
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00

A2/13

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>720 400,27</b>	<b>334 774,29</b>		<b>385 626,98</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)	<b>1 411 520,65</b>	<b>641 173,83</b>	<b>0,00</b>	<b>770 346,82</b>
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>503 032,66</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Madame le Maire interroge les élus pour répondre aux éventuelles questions. La présentation faite en conseil a volontairement été synthétique étant donné que les élus disposent des éléments détaillés.

L'ensemble du Compte Administratif de la Ville ayant été présenté, Madame le Maire propose de nommer Monsieur Didier HOCHART, comme Président de séance, pour procéder au vote de ce Compte Administratif, étant donné qu'elle doit quitter la salle pendant le vote. Cette nomination **est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Par ailleurs, étant donné que Monsieur Benoît DEMAGNY a été Maire jusqu'au 08 décembre 2022, il est dans l'obligation de quitter la salle pendant le vote.

Monsieur HOCHART présente la situation financière de l'exercice 2022 de la Ville, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Excédent fonctionnement reporté	1 202 627,16	
Excédent investissement reporté		503 032,66
Dépenses de l'exercice 2022	6 009 215,31	811 845,48
Recettes de l'exercice 2022	6 264 291,92	641 173,83
Déficit		
Excédent	1 457 703,77	332 361,01
Restes à réaliser en dépenses		463 122,58
Restes à réaliser en recettes		
Excédent de financement (RI 1068)		-130 761,57
Excédent final	1 326 942,20	

Monsieur HOCHART tient à signaler que les comptes présentés concordent avec ceux de Madame la Trésorière. Il sollicite l'assemblée pour connaître ceux qui sont pour l'approbation du Compte Administratif du Budget Ville. Le Compte Administratif pour le Budget Ville est **approuvé à 25 voix « Pour ».**

Madame le Maire et Monsieur DEMAGNY reviennent dans la salle, Monsieur HOCHART leur rend compte des résultats des votes.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

BUDGET VILLE

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Dépenses et Recettes FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
6 009 215,31	6 264 291,92
<b>Résultat courant</b>	<b>255 076,61</b>

Excédent reporté de 2021	
	<b>1 202 627,16</b>

<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>	<b>1 457 703,77</b>
--	---------------------

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Dépenses et Recettes INVESTISSEMENT

Affectation du résultat

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
811 845,48	641 173,83
<b>Résultat courant</b>	<b>-170 671,65</b>

Excédent reporté de 2021	
	<b>503 032,66</b>

<b>Résultat de clôture d'investissement (R001)</b>	<b>332 361,01</b>
--	-------------------

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### Dépenses et Recettes INVESTISSEMENT

Calcul du besoin de financement en investissement

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
811 845,48	641 173,83
<b>Résultat courant</b>	<b>-170 671,65</b>

Restes à réaliser	Restes à réaliser
DÉPENSES 31/12/22	RECETTES 31/12/22
463 122,58	-
<b>-463 122,58</b>	

Excédent reporté de 2021	
	<b>503 032,63</b>

**Besoin de  
financement (1068) -130 761,60**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conséquence du besoin de financement en investissement  
sur le résultat de clôture de fonctionnement

<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>	<b>1 457 703,77</b>
Besoin de financement (1068)	-130 761,60
<b>Résultat de clôture de fonctionnement FINAL (R002)</b>	<b>1 326 942,17</b>

## Annexe 3: Affectation des résultats (1 page)

**DELIBERATION**

Lors du vote du compte administratif  
 Nombre de membres en exercice  
 Nombre de membres présents  
 Nombre de suffrages exprimés  
 Votes

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats  
 Nombre de membres en exercice  
 Nombre de membres présents  
 Nombre de suffrages exprimés  
 Votes

Pour

Contre

Pour

Séance du ..... à ..... heures.....

**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

**SUR LE COMPTE DE GESTION**

**SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS** Date de la convocation.....

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de M....., délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M.le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 202 627,16
Part affectée à Investiss		-
Opérations de l'exercice	6 009 215,31	6 264 291,92
Totaux	6 009 215,31	7 466 919,08
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 457 703,77</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	503 032,66
811 845,48	641 173,83
811 845,48	1 144 206,49
	<b>332 361,01</b>

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	1 705 659,82
6 821 060,79	6 905 465,75
6 821 060,79	8 611 125,57
	<b>1 790 064,76</b>

Besoin de financement D001  
 Excédent de financement R001

Restes à réaliser DEPENSES  
 Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement  
 Excédent total de financement

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Recommande la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

130 761,57	(au compte 1068 (recette d'investissement))
1 326 942,20	(au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté))

Ont signé au registre des délibérations

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

	Fonctionnement	Investissement
Excédent fonctionnement reporté	1 202 627,16	
Excédent investissement reporté		503 032,66
Dépenses de l'exercice 2022	6 009 215,31	811 845,48
Recettes de l'exercice 2022	6 264 291,92	641 173,83
Déficit		
Excédent	1 457 703,77	332 361,01
Restes à réaliser en dépenses		463 122,58
Restes à réaliser en recettes		
Excédent de financement (RI 1068)		-130 761,57
Excédent final	1 326 942,20	

Madame le Maire indique que l'exécution du Budget 2022 de la Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 457 703,77 €
- un excédent d'investissement de 332 361,01 € (R 001)
- un besoin de financement d'investissement de 130 761,57 € (compte 1068)
- un excédent final de fonctionnement de 1 326 942,20 € (compte R002)

Il est proposé d'affecter comme, ci-dessus, les excédents. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 1-2 Taux d'imposition 2023

Madame le Maire indique à l'assemblée communale qu'afin de faire face à l'inflation et à l'augmentation des coûts (denrées, matériaux, énergie ...), elle propose une augmentation des taux d'imposition comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : passer de 39,74 % à 40,53 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : passer de 53,14 % à 54,20 %.

L'augmentation sur le foncier bâti est un choix difficile à prendre. Madame le Maire indique qu'en tant qu'élue, responsable, ce choix est indispensable étant donné la hausse des factures des fournitures, de l'alimentation, de l'énergie : gaz, électricité, carburant ... Il faut s'adapter, se remettre en cause et changer les habitudes. Le contexte est différent par rapport aux précédentes années. La déconnexion des eaux pluviales impacte énormément le budget de la commune (environ 3 millions d'euros sur 10 ans).

Les priorités sont de poursuivre le développement et le maintien des services publics, le cadre de vie, l'entretien du patrimoine, la sécurité, la culture, les animations, les services à la jeunesse et aux aînés, le bien-être à l'école et le soutien aux associations.

Il faudra optimiser :

- les moyens humains afin de mettre en place la meilleure organisation des services et des équipes,
- les moyens financiers de manière à diminuer les coûts des achats en négociant tous les achats et augmenter les recherches de subventions. Une chasse à l'économie des dépenses d'énergie devra être mise en place en y impliquant tous les utilisateurs des bâtiments communaux. Il faudra être vigilants pour maîtriser les dépenses et optimiser les recettes afin de pouvoir réaliser des projets structurants.

Madame le Maire précise qu'il a été décidé de ne pas recourir à l'emprunt cette année. Elle espère que les charges énergétiques seront raisonnables cette année.

Concernant les taux d'imposition, il est nécessaire, en 2023, de délibérer sur le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Celui-ci reste inchangé par rapport aux années précédentes : 12,49 %.

Il est proposé à l'assemblée communale, pour l'année 2023, les taux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 40,53 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 54,20 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 12,49 %

Ainsi, on peut évaluer le produit fiscal 2023 à hauteur d'environ 2 568 032 €.

	Base 2022 etat 1259 (estimatif)	Taux idem à 2022	Augmentation proposée	NOUVEAU TAUX en %	NOUVELLES RECETTES attendues	Allocation de TF pour les établissements industriels (idem 2022)	Effet du coefficient correcteur (idem 2022)
Taxe foncière bâti	7 928 000	39,74	2,00%	40,53	3 213 218	-	1 750 430
Taxe foncière non bâti	22 053	53,14	2,00%	54,20	11 953		
Recette Taxe foncière bâtie	3 213 218	c/73111					
Recette taxe foncière non bâti	11 953	c/73111					
Taxe d'habitation	33 017	c/73111					
FNGIR	2 035	c/73111					
Effet du coefficient correcteur	1 750 430	c/73111		1 509 793			
Allocations compensatrices	1 058 239	c/74834		1 058 239			
<b>TOTAL A PERCEVOIR</b>	<b>2 568 032</b>						

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition provisionnelles 2023 4	Produits références 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	7 295 381	39,74	125,22	7 928 000	3 150 587	40,53 %	3 213 218
Taxe foncière non bâties (TFNB)	38 746	53,14	120,74	41 500	22 053	54,20 %	41 953
Taxe d'habitation (TH)	246 830	12,49	61,80	264 355	33 018	19,49 %	33 017
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	3 205 658		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022 >>>	Taux de référence de TH 2023 >>>	Taux de majoration 2022 >>>	Bases d'imposition provisionnelles 2023 >>>	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023 >>>	Taux de majoration voté 2023 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023) 2023 3 258 188
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	3 205 658	=	
	Produit total de référence (total colonne 5)		

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)

Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

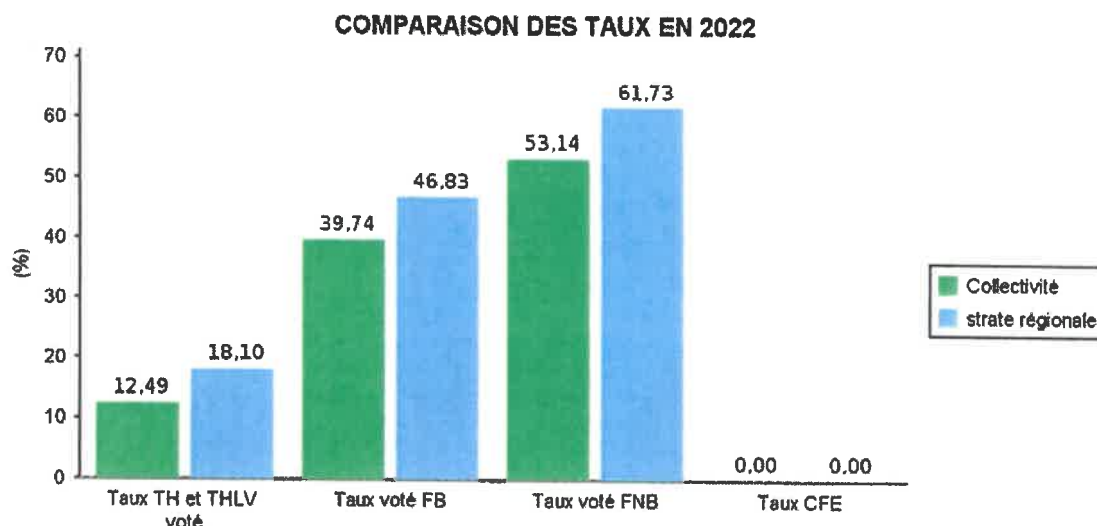
TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0	0	1 058 239	0	0	2 035	-1 750 430	11 - 690 156

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	3 258 188	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 690 156	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	2 568 031
---	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

A ARRAS  
Le 02 MARS 2023  
Pour la Direction des Finances publiques,  
CLAUDE GIRAULT  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le Pour la Préfecture,  
Le Pour la Commune,



En vert : Saint Pol-sur-Ternoise

Madame SOYEZ rencontre quelques difficultés pour comprendre les tableaux, avec l'augmentation proposée, le nouveau taux et les nouvelles recettes. Elle aimerait connaître le montant du produit fiscal 2022 en y précisant le delta dû à l'augmentation de 8 % de 2022. Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier les 3,4 % de l'État.

Madame VANHILLE indique que la base 2022 de la taxe foncière bâti est de 7 928 000 €, somme qui comprend l'augmentation de la base de l'État (7,1 %).

Monsieur DEMAGNY indique que ce point a été vu lors de la commission Finances. L'effet de l'augmentation des taux d'imposition avait été estimé au niveau du Budget Prévisionnel de 2022 à 200 000/220 000 € et le réalisé est d'environ 170 000/175 000 €. Il rappelle que l'excédent reporté a augmenté de 126 000 €. La décision d'augmenter les impôts l'année dernière était donc une bonne décision afin de ne pas utiliser les excédents du passé. Il précise que des choix ont été faits sur les dépenses pour justement limiter celles-ci afin de ne pas utiliser l'excédent des années précédentes. L'augmentation proposée, ce-jour, devrait représenter la somme d'environ 50 000 € de recettes supplémentaires. Il est important de prendre cette décision étant donné que toutes les dépenses augmentent. Il est préférable de faire des augmentations régulières en fonction de l'augmentation du coût de la vie plutôt que d'appliquer une grosse augmentation tous les 20 ans. Monsieur DEMAGNY précise qu'avant 2022, la commune n'avait pas augmenté les taux d'imposition depuis de nombreuses années. Le taux de 2 % proposé est en dessous du taux d'augmentation du coût de la vie. Il précise que les taux des emprunts ont augmenté et que les taux d'imposition de la commune sont encore très en dessous des taux pratiqués au niveau Départemental et Régional. Globalement, pour un foyer moyen, le coût de cette augmentation représente la somme de 20/25 € par an.

Madame SOYEZ indique qu'il est question de 20 €, cette année, mais que les propriétaires Saint-Polois ont déjà subi une hausse de 80 € l'année dernière, ce qui fait donc une augmentation de 100 € sur ces deux années. Par ailleurs, les contribuables devront également faire face à l'augmentation de 7,1 % de l'État. Elle indique qu'au niveau des taxes foncières, en 2021, en moyenne sur la commune, cette taxe s'élevait à 521 € par habitant, au niveau de la strate 487 €. Elle estime qu'avec des pourcentages, on peut démontrer ce que l'on veut mais le plus important c'est la base de l'État qui est plus importante sur certaines communes que d'autres. Madame SOYEZ aimerait connaître les priorités pour la commune en précisant que l'excédent de fonctionnement de 2022 est de 1,4 millions d'euros et qu'il était de 1,2 millions d'euros en 2021. Elle pense qu'il serait utile de prendre en compte l'avis des Saint-Polois. Le coût de la vie est de plus en plus difficile pour la commune mais il l'est également pour les Saint-Polois. Elle précise que 38,9 % des habitants de la commune sont propriétaires. Elle aurait bien voulu connaître la catégorie socio-professionnelle des propriétaires de la commune. Elle pense que dans ces 38,9 % beaucoup sont des retraités et fait remarquer à l'assemblée que le montant des retraites n'a pas été augmenté. Elle n'était pas présente au Conseil Municipal du 27 mars, mais elle a lu dans le compte-rendu de cette séance, qu'il avait été mis en avant, dans la motion pour la carte scolaire, le taux de pauvreté de la commune de 25 %, bien au-delà du taux départemental et également que 10 % des personnes les plus pauvres de la commune ne touchaient que 768 €, bien au-delà également des références départementales. Ces 10% sont des locataires qui paient un loyer, si la taxe foncière augmente, les propriétaires répercuteront cette hausse sur les loyers, ce qui engendra une précarité encore plus importante sur la commune. L'année 2022 a été fortement compliquée avec la hausse des énergies notamment le gaz. Même si une baisse de ces charges est annoncée, elle pense qu'il serait important de laisser respirer les habitants et de ne pas appliquer une augmentation des taux d'imposition pour ne pas les mettre davantage en difficulté. Madame SOYEZ indique que l'État a annoncé, ce jour, une baisse des tranches des impôts sur le revenu et une augmentation du barème kilométrique afin d'éviter la pression fiscale. La Ville propose l'effet inverse à savoir une augmentation des taux d'imposition. Elle ne comprend pas le choix proposé et elle est étonnée que les membres du Bureau Municipal aient validé cette proposition surtout qu'il n'y a pas de gros projets pour 2023. Elle trouve cela injuste de conserver un excédent et compare la situation de la Ville à celle de Ternoiscom. Elle estime que l'augmentation de l'année dernière a déjà été suffisamment conséquente. Elle ajoute qu'elle n'a pas connaissance de Ville qui ont fait le choix d'augmenter les taux d'imposition.

Monsieur Guillaume YVART indique que l'augmentation des taux d'imposition de l'année 2022 a engendré une recette d'environ 170 000 €. Il fait remarquer que le report de 2022 n'est que de 130 000 €. 50 000 € de l'augmentation des taux d'imposition de l'année 2022 ont donc été consommés sur le budget 2022. Des travaux et projets seront mis en place dès que la Ville aura les accords de subventions des partenaires. La nouvelle augmentation est nécessaire pour ne pas devoir recourir à l'endettement. Monsieur YVART précise que les taux d'endettement sont aujourd'hui à 5 % alors qu'il y a quelques années ces taux étaient à 1 %. Les choix sont simples, soit la population fournit un effort de 20 à 30 € supplémentaires dès cette année, soit la Ville s'endette à un taux d'endettement de 5 %. La politique menée sert à désendetter la commune. L'équipe majoritaire pensait pouvoir réinvestir dès 2023 mais malheureusement avec la hausse significative des fournitures d'énergie, cet objectif a été décalé au vu des factures exorbitantes de chauffage. Le train de vie de la municipalité a donc été réduit, y compris dans les investissements. L'effort doit être partagé par tous. Monsieur YVART tient à préciser que la déconnexion des eaux pluviales, au départ chiffrée à 2 M€ est estimée désormais à 3 M€, avec l'augmentation des coûts des travaux. Ce chantier qui sera réalisé sur les 10 prochaines années, aurait pu être entrepris depuis longtemps. Il conclut que la municipalité doit rembourser les dettes, faire face à des dépenses d'énergie importantes et doit également prendre en charge des dépenses liées aux travaux de déconnexion des eaux pluviales qui ne se voient pas et qui perturbent la tranquillité des habitants mais qui sont indispensables pour l'écologie et pour la gestion de la station d'épuration. Des efforts de fonds sont faits et il appelle l'équipe minoritaire à leur faire confiance. Des débats se sont tenus avec l'équipe majoritaire et les élus ont bien conscience des répercussions de cette décision d'augmenter les taux mais cette décision est une nécessité afin que la Ville garde une autonomie financière. Il espère vivement que les coûts de l'énergie diminuent pour tous.

Monsieur DEMAGNY indique que la somme de 1,3M€ peut paraître importante mais il précise que la hausse des dépenses d'énergie est de 800 000 € en 2022. Si le coût des énergies continue d'augmenter, la Ville serait en cessation. Il est important de bien maîtriser le budget de la Ville. Concernant les projets, il convient d'être prudent et de les mettre en route lorsque la situation financière le permettra sans avoir recours à l'emprunt dans l'idéal. Par ailleurs, en ce qui concerne la politique de l'État, il est vrai qu'une baisse des tranches des impôts sur le revenu est annoncée mais néanmoins le taux d'imposition de l'État augmentera de 7 %. La Ville, elle, n'augmente que de 2 %.

Madame SOYEZ estime que si la municipalité avait fait le choix de ne pas augmenter de 2 % les taux d'imposition, cela n'aurait pas mis en péril les finances de la Ville mais aurait permis de ne pas solliciter financièrement les contribuables. Elle rappelle qu'il est question d'une décision politique. Elle aimerait connaître le montant des indemnités des élus à l'année.

Madame le Maire indique que ce montant est de 119 000 €.

Madame SOYEZ propose que l'effort qui doit être fait pourrait peut-être venir des élus en diminuant de 10 % leurs indemnités, une économie de 11 000 € pourrait être faite, il ne resterait que 40 000 € à trouver. Elle aimerait avoir connaissance du montant mensuel des indemnités car dans la délibération instaurant ces indemnités il est question d'un taux.

Madame le Maire aimerait qu'une comparaison soit faite avec les indemnités de l'ancienne municipalité.

Madame SOYEZ ne pense pas que cette remarque soit pertinente. Lorsque Madame VASSEUR faisait partie de l'équipe minoritaire, elle a joué également son rôle d'opposition comme Madame SOYEZ est en train de le faire. Elle trouve qu'il n'est pas logique que les efforts soient faits exclusivement par les contribuables.

Madame le Maire indique qu'elle perçoit mensuellement 1 500 € net. Par ailleurs, elle précise que les dépenses de fonctionnement sont couvertes tout juste par les recettes et le remboursement des prêts.

Monsieur Marc RICART précise que, par le passé, le montant mensuel des indemnités n'a jamais été précisé. Il rappelle qu'il était Adjoint dans l'ancienne équipe. Lors de ses précédents mandats, il a toujours été sur le terrain. Lors de sa lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il a été fortement déçu. Il aimerait que l'équipe minoritaire reprenne connaissance des archives. L'équipe en place ainsi que la population sont en train de fournir des efforts afin de palier aux dépenses qui ont été faites par le passé. Il est vrai que le Covid n'a pas arrangé la situation financière de la commune mais la commune doit faire face à cette situation. Il cite un exemple dans son domaine d'activité : les complexes sportifs, qui coutent très chers en chauffage et en électricité. Pour ces dépenses, la Ville doit financer seule ces dépenses et doit faire face à cette situation complexe. Il comprend la réaction de l'opposition mais la décision prise est nécessaire. Des projets avaient été annoncés lors de la campagne électorale mais la crise sanitaire a eu un impact sur leur délai de réalisation. Il précise qu'avec le contrôle de Chambre Régionale des Comptes, la municipalité est dans l'obligation de revoir son fonctionnement. Il ne remet pas en cause la gestion des anciennes équipes. Il précise qu'effectivement toutes les communes n'augmentent pas les taux d'imposition mais elles l'ont fait il y a 10/15 ans. Il rappelle que les taux d'imposition n'avaient pas augmenté depuis plus de 20 ans.

Madame SOYEZ remercie Monsieur RICART pour son intervention mais elle a été noyée dans ses informations. Effectivement, la mairie doit subvenir aux réparations, à l'entretien et aux charges des bâtiments communaux étant donné qu'il est question du patrimoine de la Ville. Elle fait constater qu'elle n'a pas eu de réponse à l'une de ses questions à savoir connaître le montant des indemnités des Adjoints et des Conseillers Délégués en euros et non en %. Elle trouve que les élus qui sont indemnisés devraient donner l'exemple et diminuer leurs indemnités. Elle rappelle que, pour elle, l'augmentation de cette année n'était pas indispensable pour les finances de la Ville.

Par ailleurs, elle s'étonne sur la position de la municipalité pour le projet Gendarmerie. Ce projet, sur le fond, est un très bon dossier mais Madame SOYEZ s'interroge sur le tarif proposé pour la vente du terrain à savoir l'euro symbolique. Elle aimerait connaître la valeur vénale du terrain. Madame SOYEZ ajoute qu'apparemment la commune rencontre des difficultés financières et doit donc recourir une nouvelle fois à l'augmentation des taux d'imposition. Cependant, la Ville propose la vente d'un terrain à l'euro symbolique pour le projet Gendarmerie.

Monsieur DEMAGNY indique que le terrain concerné par le projet Gendarmerie a une valeur d'environ 30 000 €. Il précise que c'est un projet très important et qu'il permettra à la commune d'accueillir une cinquantaine de familles supplémentaires, ce qui aura forcément un effet positif sur les effectifs des écoles et, de ce fait, sur les potentielles fermetures de classe. Ce projet engendra de nouveaux consommateurs sur la commune. La décision de céder le terrain à l'euro symbolique est une très bonne décision. Il rappelle que la Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise était en concurrence avec d'autres communes pour accueillir ce projet. Monsieur DEMAGNY préfère donner le terrain et récupérer 50 familles sur la commune.

Madame SOYEZ pense que plusieurs de ces familles habitent déjà sur la commune.

Monsieur DEMAGNY précise qu'il y en a très peu et qu'il y aura des effectifs supplémentaires. Concernant les indemnités des élus, Monsieur DEMAGNY avait, en 2020, indiqué les montants en euros. Il précise que ce sont des indemnités et que l'équipe en place consacre beaucoup d'heures à la vie municipale. Il précise que lorsqu'il était le premier magistrat il n'a pas compté ses heures d'implication pour la commune ce qui lui a coûté la santé. Il aimerait ne pas à avoir à se justifier sur ce domaine car le plus important c'est le rendu. Il indique que la Ville est en train de sortir par le haut.

Madame SOYEZ rappelle que les élus sont des personnes volontaires et qu'ils n'avaient pas d'obligation de le faire. Chacun s'implique de la manière dont il souhaite et personne n'a été forcée pour remplir cette mission.

Madame Catherine DUCROCQ interroge l'assemblée communale concernant une de ses craintes à savoir que les Saint-Polois déménagent dans les villages où les impôts sont moins importants. Quelles actions la commune peut-elle mettre en place ? Elle est consciente que dans les communes plus importantes les taxes sont plus élevées mais les services à la population sont plus nombreux notamment d'un point de vue culturel.

Madame le Maire précise que dernièrement les nouveaux Saint-Polois arrivent des villages étant donné que les impôts de Saint-Pol ne sont pas excessifs. Il est vrai que ces nouveaux arrivants ne sont pas des familles. Par ailleurs, la commune propose de nombreuses animations y compris des animations culturelles mais malheureusement celles-ci ne trouvent pas forcément un public intéressé. Lors du dernier spectacle proposé par la Ville, seules 30 personnes ont participé à cet événement. Il est très compliqué de faire de la culture sur la commune.

Monsieur YVART indique que la Ville a proposé les Polopolos et a instauré les Polofolies, de manière à faire vivre la commune et à inciter les personnes à rester sur la Ville. Il s'agit d'un rendez-vous agréable.

Madame Claude ROUSSEZ avait compris, l'année dernière, qu'une augmentation des taux d'imposition était proposée en 2022 mais pour cette année-là uniquement. Elle pense que l'assemblée a conscience que tous les propriétaires ne sont pas tous des personnes fortunées. Elle aimerait savoir si la municipalité a eu connaissance de l'impact sur ces propriétaires modestes et si ces propriétaires ont répercuté cette hausse sur les loyers. Est-il possible d'avoir un panorama avant de proposer une nouvelle hausse de ces taxes ? Madame ROUSSEZ précise qu'en tant que membre du Conseil d'Administration du CCAS, elle a constaté une hausse significative des demandes de domiciliation, certainement des personnes sans domicile fixe. Faut-il prendre en compte cet élément avant de proposer, de nouveau, une hausse de la taxe foncière ? mais également le niveau social de la commune ?

Madame Marie-Hélène BELLINGUER précise qu'une personne qui souhaite être domiciliée au CCAS n'est pas forcément une personne sans domicile fixe. Certaines personnes effectuent cette démarche afin que leurs courriers n'arrivent pas directement dans leurs familles et également parce qu'elles ont des problèmes familiaux.

Madame la Trésorière précise qu'il sera difficile de chiffrer l'impact sur les propriétaires étant donné que les différentes institutions augmentent leurs taux.

Monsieur DEMAGNY pense que les propriétaires ne refacturent pas la hausse des taux d'imposition aux locataires. Si les locataires paient leurs loyers, les propriétaires sont satisfaits. Cette hausse impacte, selon lui, uniquement les propriétaires. Il pense qu'il est question d'une politique qui va dans le sens du social.

Madame SOYEZ souhaiterait vraiment avoir des informations sur la catégorie socio-professionnelle des 39 % des propriétaires Saint-Polois. Elle pense que la majorité sont des retraités.

Le Conseil Municipal **accepte** de retenir les taux d'impositions, pour l'année 2023, à **19 voix « Pour », 6 voix « Contre », et 2 abstentions**, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 40,53 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 54,20 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 12,49 %

### **1-3 Budget Primitif Ville 2023**

Madame le Maire rappelle que les élus ont reçu avec la convocation les tableaux détaillés. La proposition du Budget reprend les taux d'imposition qui viennent d'être votés.

Le Budget 2023 de la Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise, suivant la comptabilité M14, est présenté ci-après en 14 éléments.

Il est proposé au vote par nature avec une présentation fonctionnelle et présenté :

- en sur équilibre en section de fonctionnement,
- en équilibre en section d'investissement.

Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - BP (projet de budget) - 2023

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - Saint Pol sur Ternoise - Commune (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21620767000011

POSTE COMPTABLE : Trésorerie Saint Pol Moncheaux

**M. 14**

**Budget primitif (projet de budget)**  
**voté par nature**

**BUDGET : SAINT POL SUR TERNOISE (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexes.

Annexe 5 : BP 2023

14 pages (celle-ci incluse)  
1/14

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - BP (projet de budget) - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	7 348 535,07	6 448 189,52
+			
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 326 942,20
=			
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	7 348 535,07	7 775 141,72

<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	1 090 041,81	1 220 803,38
+			
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	463 122,58	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 332 361,01
=			
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	1 553 164,39	1 553 164,39

<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	8 901 699,46	9 328 306,11

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - BP (projet de budget) - 2023

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 501 200,00	0,00	2 375 469,30	0,00	2 375 469,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 104 580,41	0,00	3 089 827,76	0,00	3 089 827,76
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	507 000,00	0,00	595 500,00	0,00	595 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 112 780,41</b>	<b>0,00</b>	<b>6 060 787,06</b>	<b>0,00</b>	<b>6 060 787,06</b>
66	Charges financières	120 995,93	0,00	118 738,01	0,00	118 738,01
67	Charges exceptionnelles	287 322,37	0,00	304 000,00	0,00	304 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	5 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>6 546 098,71</b>	<b>0,00</b>	<b>6 498 535,07</b>	<b>0,00</b>	<b>6 498 535,07</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	413 542,44		510 000,00	0,00	510 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	340 000,00		340 000,00	0,00	340 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>753 542,44</b>		<b>850 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>850 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 299 641,15</b>	<b>0,00</b>	<b>7 348 535,07</b>	<b>0,00</b>	<b>7 348 535,07</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>7 348 535,07</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	15 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	333 977,00	0,00	378 000,00	0,00	378 000,00
73	Impôts et taxes	4 060 104,89	0,00	4 175 342,91	0,00	4 175 342,91
74	Dotations et participations	1 413 832,00	0,00	1 572 556,61	0,00	1 572 556,61
75	Autres produits de gestion courante	198 000,00	0,00	220 000,00	0,00	220 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>6 019 913,89</b>	<b>0,00</b>	<b>6 445 899,52</b>	<b>0,00</b>	<b>6 445 899,52</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	78 000,00	0,00	2 300,00	0,00	2 300,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>6 097 913,89</b>	<b>0,00</b>	<b>6 448 199,52</b>	<b>0,00</b>	<b>6 448 199,52</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 097 913,89</b>	<b>0,00</b>	<b>6 448 199,52</b>	<b>0,00</b>	<b>6 448 199,52</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 326 842,20</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>7 775 141,72</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>850 000,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

3/14

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	72 000,00	17 760,00	9 800,00	0,00	27 560,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	589 617,72	158 562,58	388 250,00	0,00	546 812,58
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	400 895,79	0,00	49 529,70	0,00	49 529,70
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>353 850,86</b>	<b>286 800,00</b>	<b>167 458,20</b>	<b>0,00</b>	<b>454 258,20</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 416 364,37</b>	<b>463 122,58</b>	<b>615 037,90</b>	<b>0,00</b>	<b>1 078 160,48</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	66 347,03	0,00	66 347,03
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	490 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>490 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>466 347,03</b>	<b>0,00</b>	<b>466 347,03</b>
45...	<b>Total des op. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 656,88</b>	<b>0,00</b>	<b>8 656,88</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 806 364,37</b>	<b>463 122,58</b>	<b>1 090 041,81</b>	<b>0,00</b>	<b>1 553 164,39</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 806 364,37</b>	<b>463 122,58</b>	<b>1 090 041,81</b>	<b>0,00</b>	<b>1 553 164,39</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 553 164,39</b>
---	---------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	194 931,44	0,00	173 200,00	0,00	173 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>194 931,44</b>	<b>0,00</b>	<b>173 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>173 200,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	488 000,00	0,00	58 184,93	0,00	58 184,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	130 761,57	0,00	130 761,57
138	Autres subvert° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>488 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>188 946,50</b>	<b>0,00</b>	<b>188 946,50</b>
45...	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 656,88</b>	<b>0,00</b>	<b>8 656,88</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>682 931,44</b>	<b>0,00</b>	<b>370 803,38</b>	<b>0,00</b>	<b>370 803,38</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	413 542,44		510 000,00	0,00	510 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	340 000,00		340 000,00	0,00	340 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

4/14

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - BP (projet de budget) - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	753 542,44		850 000,00	0,00	850 000,00
	<b>TOTAL</b>	1 436 473,88	0,00	1 220 803,36	0,00	1 220 803,36

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	332 361,01
--	------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	1 553 164,39
---	--------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	850 000,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (loisement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

5/14

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - BP (projet de budget) - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 375 469,30		2 375 469,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 089 827,76		3 089 827,76
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	595 500,00		595 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	118 738,01	0,00	118 738,01
67	Charges exceptionnelles	304 000,00	0,00	304 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 000,00	340 000,00	345 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	Virement à la section d'investissement		510 000,00	510 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>6 498 535,07</b>	<b>850 000,00</b>	<b>7 348 535,07</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>7 348 535,07</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 347,03	0,00	66 347,03
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	400 000,00	0,00	400 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>454 258,20</b>		<b>454 258,20</b>
19B	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	27 560,00	0,00	27 560,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	546 812,58	0,00	546 812,58
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	49 529,70	0,00	49 529,70
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (7)</b>	<b>8 656,88</b>	<b>0,00</b>	<b>8 656,88</b>
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1 553 164,39</b>	<b>0,00</b>	<b>1 553 164,39</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 553 164,39</b>
---	---------------------

6/14

Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - BP (projet de budget) - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100 000,00		100 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	378 000,00		378 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 175 342,91		4 175 342,91
74	Dotations et participations	1 572 556,61		1 572 556,61
75	Autres produits de gestion courante	220 000,00	0,00	220 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 300,00	0,00	2 300,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>6 448 199,52</b>	<b>0,00</b>	<b>6 448 199,52</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 326 942,20</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>7 775 141,72</b>
--	---------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	58 184,93	0,00	58 184,93
13	Subventions d'investissement	173 200,00	0,00	173 200,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		340 000,00	340 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	8 656,88	0,00	8 656,88
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		510 000,00	510 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>240 041,81</b>	<b>850 000,00</b>	<b>1 090 041,81</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>332 361,01</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>130 761,57</b>
-----------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 553 164,39</b>
---	---------------------

7/14

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - BP (projet de budget) - 2023

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	<b>Charges à caractères général</b>	<b>2 501 200,00</b>	<b>2 375 469,30</b>	<b>0,00</b>
60611	Eau et assainissement	54 000,00	56 694,52	0,00
60612	Energie - Electricité	233 000,00	285 000,00	0,00
60613	Chauffage urbain	930 000,00	700 000,00	0,00
60621	Combustibles	100,00	0,00	0,00
60622	Carburants	40 000,00	45 607,65	0,00
60623	Alimentation	70 000,00	87 526,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 200,00	1 200,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	26 200,00	28 191,13	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	128 000,00	120 600,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	25 000,00	25 000,00	0,00
60636	Vêtements de travail	6 100,00	20 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	11 000,00	11 000,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	1 000,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	30 000,00	30 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	30 000,00	30 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	66 000,00	66 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	40 000,00	30 000,00	0,00
61521	Entretien terrains	8 500,00	30 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	203 400,00	160 000,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 600,00	27 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	120 000,00	120 000,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	32 500,00	55 000,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	2 500,00	2 500,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	20 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	5 000,00	0,00
6156	Maintenance	55 000,00	67 650,00	0,00
6161	Multirisques	35 000,00	50 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	5 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 600,00	2 600,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	8 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	10 000,00	4 500,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	600,00	600,00	0,00
6226	Honoraires	15 000,00	10 000,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	10 000,00	0,00
6228	Divers	8 000,00	8 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	1 000,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	115 000,00	100 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	10 000,00	0,00
6237	Publications	7 000,00	7 000,00	0,00
6238	Divers	7 300,00	7 300,00	0,00
6241	Transports de biens	500,00	500,00	0,00
6247	Transports collectifs	8 000,00	8 000,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	0,00
6257	Réceptions	5 000,00	5 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	12 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	26 000,00	26 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	2 000,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts,	2 100,00	3 000,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	10 000,00	10 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	45 000,00	50 000,00	0,00
6355	Taxes et Impôts sur les véhicules	1 000,00	1 000,00	0,00
637	<b>Autres impôts taxes (autres organismes)</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>
012	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>3 104 560,41</b>	<b>3 668 627,76</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	2 000,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 657,87	8 810,78	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 658,20	38 007,20	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 724,18	5 173,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 477 620,00	1 478 000,00	0,00
64112	NBI, SFT, Indemnité résidence	38 000,00	35 000,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	350 000,00	350 000,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	220 000,00	249 600,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	20 000,00	16 000,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	80 000,00	80 000,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	9 000,00	9 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	285 200,16	290 236,80	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	460 000,00	440 000,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 300,00	10 300,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00	10 000,00	0,00

8/14

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - BP (projet de budget) - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 500,00	4 300,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	220,00	400,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	20 000,00	20 000,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	15 000,00	0,00
6476	Autres charges sociales diverses	17 500,00	28 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	507 000,00	595 500,00	0,00
6512	Droits d'utilisat* - informatique nuage	2 000,00	4 500,00	0,00
6518	Autres	17 000,00	15 000,00	0,00
6531	Indemnités	112 000,00	130 000,00	0,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	5 000,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	11 000,00	11 000,00	0,00
6535	Formation	3 000,00	3 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	10 000,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	1 000,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	40 000,00	55 000,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	150 000,00	200 000,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	150 000,00	150 000,00	0,00
65888	Autres	5 000,00	10 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		6 112 780,41	6 960 797,06	0,00
66	Charges financières (b)	120 995,93	118 738,01	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	125 000,00	120 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 004,07	-1 261,99	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	297 322,37	304 000,00	0,00
6713	Secours et dots	200,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	200,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	10 000,00	0,00
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	293 922,37	294 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	5 000,00	5 000,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	5 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	10 000,00	10 000,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a + b + c + d + e		6 546 098,71	6 498 535,07	0,00
023	Virement à la section d'investissement	413 542,44	510 000,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	340 000,00	340 000,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	340 000,00	340 000,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		753 542,44	850 000,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		753 542,44	850 000,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 299 641,15	7 348 535,07	0,00

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>7 348 535,07</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	27 584,07
Montant des ICNE de l'exercice N-1	28 826,06
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 261,99

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Cf. Modalités de vote I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

9/14

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - BP (projet de budget) - 2023

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	15 000,00	100 000,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	100 000,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	233 977,00	378 000,00	0,00
7022	Coupes de bois	4 877,00	5 000,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	6 500,00	4 500,00	0,00
70323	Redev. occupat* domaine public communal	3 100,00	4 000,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	17 000,00	18 000,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	11 500,00	11 500,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	8 000,00	25 000,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	1 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	10 000,00	13 000,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	80 000,00	103 000,00	0,00
70673	Remb. frais par les C.C.A.S.	160 000,00	173 000,00	0,00
70678	Remb. frais par d'autres redevables	32 000,00	21 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 060 104,99	4 175 342,91	0,00
73111	Impôts directs locaux	1 370 000,00	1 494 657,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 441 650,99	2 441 650,91	0,00
73221	FNGIR	2 035,00	2 035,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	44 419,00	45 000,00	0,00
7336	Droits de place	2 000,00	2 000,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	100 000,00	90 000,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	100 000,00	100 000,00	0,00
74	Dotations et participations	1 413 932,00	1 572 556,61	0,00
7411	Dotations forfaitaire	147 483,00	148 000,00	0,00
74121	Dotations de solidarité rurale	230 800,00	245 000,00	0,00
74123	Dotations de solidarité urbaine	0,00	75 000,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	50 000,00	19 817,61	0,00
74718	Autres participations Etat	500,00	500,00	0,00
74748	Participat* Autres communes	22 000,00	12 000,00	0,00
7478	Participat* Autres organismes	7 430,00	4 000,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	947 719,00	1 058 239,00	0,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	8 000,00	10 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	196 000,00	220 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	174 000,00	190 000,00	0,00
7585	Autres produits div. de gestion courante	22 000,00	30 000,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 019 013,99	6 445 899,52	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	78 000,00	2 300,00	0,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	3 000,00	1 000,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	300,00	300,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	74 700,00	1 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a+b+c+d		6 097 013,99	6 448 199,52	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 097 013,99	6 448 199,52	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		1 326 942,20
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>7 775 141,72</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

10/14

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - BP (projet de budget) - 2023

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Cf. Modalités de vote I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.  
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - BP (projet de budget) - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>			<b>0,00</b>
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>1 553 164,39</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.  
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.  
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

11/14

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - BP (projet de budget) - 2023

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	72 000,00	9 800,00	0,00
2031	Frais d'études	72 000,00	3 500,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	6 300,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	569 617,72	388 250,00	0,00
2111	Terrains nus	65 317,72	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	65 000,00	36 000,00	0,00
21311	Hôtel de ville	0,00	50 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	23 100,00	6 000,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	8 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	37 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	8 800,00	3 100,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	2 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	195 700,00	86 500,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	4 000,00	0,00
21571	Matériel roulant	30 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	91 700,00	89 650,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	55 000,00	14 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 000,00	100 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	400 895,78	49 529,70	0,00
2313	Constructions	400 895,78	49 529,70	0,00
220	Opération d'équipement n° 220 (5)	47 329,50	0,00	0,00
231	Opération d'équipement n° 231 (5)	26 510,70	12 000,00	0,00
232	Opération d'équipement n° 232 (5)	2 376,54	0,00	0,00
310	Opération d'équipement n° 310 (5)	200,74	0,00	0,00
414221	Opération d'équipement n° 414221 (5)	10 000,00	0,00	0,00
600	Opération d'équipement n° 600 (5)	3 582,00	0,00	0,00
700	Opération d'équipement n° 700 (5)	40 451,80	0,00	0,00
770	Opération d'équipement n° 770 (5)	19 500,00	0,00	0,00
800	Opération d'équipement n° 800 (5)	21 889,58	0,00	0,00
811221	Opération d'équipement n° 811221 (5)	182 000,00	101 458,20	0,00
811231	Opération d'équipement n° 811231 (5)	0,00	0,00	0,00
82231	Opération d'équipement n° 82231 (5)	0,00	54 000,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 416 364,37	615 037,90	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	66 347,03	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	66 347,03	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	490 000,00	400 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	490 000,00	400 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	490 000,00	466 347,03	0,00
458103	Liaison Route départementale RAMECOURT (6)	0,00	8 656,88	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	8 656,88	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 906 364,37</b>	<b>1 090 041,81</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>1 906 364,37</b>	<b>1 090 041,81</b>	<b>0,00</b>

RESTES A REALISER N-1 (11)

463 122,58

22/14

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - BP (projet de budget) - 2023

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	194 931,44	173 200,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	125 971,69	137 575,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départementis	6 207,75	10 194,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	62 752,00	25 431,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00
1346	Participat* voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>194 931,44</b>	<b>173 200,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	488 000,00	188 946,50	0,00
10222	FCTVA	488 000,00	48 164,93	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	10 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement ca. Italiaés	0,00	130 781,57	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>488 000,00</b>	<b>188 946,50</b>	<b>0,00</b>
458203	Liaison Route départementale RAMECOURT (5)	0,00	8 656,88	0,00
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>8 656,88</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>682 931,44</b>	<b>370 803,38</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement	413 542,44	510 000,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	340 000,00	340 000,00	0,00
28031	Frais d'études	4 200,00	340 000,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	10 000,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat*	11 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	4 000,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 800,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	24 000,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	1 000,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	29 000,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de report	4 000,00	0,00	0,00
28136	Autres constructions	4 000,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	22 000,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	1 000,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	2 000,00	0,00	0,00
281576	Autre matériel et outillage de voirie	41 000,00	0,00	0,00
28158	Autres installat*, matériel et outillage	20 000,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	2 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	3 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	26 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	23 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	13 000,00	0,00	0,00
28188	Autres Immo. corporelles	91 000,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>763 542,44</b>	<b>850 000,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>763 542,44</b>	<b>850 000,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>1 436 473,88</b>	<b>1 220 803,38</b>	<b>0,00</b>

+  
13/14

## Saint Pol sur Ternoise - Commune - SAINT POL SUR TERNOISE - BP (projet de budget) - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
			<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
				+
			<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>332 361,01</b>
				=
			<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 553 164,39</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

14/14

Madame le Maire revient sur plusieurs lignes à savoir :

### 1.3 Budget primitif 2023

dépenses de fonctionnement		BP 2022	CA 2022	BP 2023
Total 011	charges générales	2 526 942,17 €	2 210 033,21 €	2 375 469,30 €
Total 012	charges de personnel	3 104 580,41 €	2 836 222,82 €	3 089 827,76 €
Total 014	atténuation de produits	- €	- €	- €
Total 65	autres charges de gestion courante	507 000,00 €	504 841,05 €	595 500,00 €
Total 66	charges financières	128 395,93 €	115 327,86 €	118 738,01 €
Total 67	charges exceptionnelles	297 322,37 €	8 016,08 €	304 000,00 €
Total 68	dotation provisions semi-budgétaires	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
Total 022	dépenses imprévues	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
Total 042	opérations entre section	340 000,00 €	334 774,29 €	340 000,00 €
Total 023	virement à la section d'investissement	380 400,27 €	- €	510 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 299 641,15 €</b>	<b>6 009 215,31 €</b>	<b>7 348 535,07 €</b>

Madame le Maire indique que les charges à caractères générales s'élèvent à 2 375 460 € dont :

- Electricité : 285 000 €
  - Eclairage public (x 1,43) (passe de 66 000 € à 95 000 €)
  - Bâtiments communaux < 36KVA (x 3,53) (passe de de 32 000 € à 112 000 €)
  - Bâtiments communaux > 36KVA (même tarif + 15 % consommation) (passe de 66 800 € à 76 800 €).
- Chauffage urbain : 700 000 € (estimation haute)
- Vêtements de travail : 20 000 € (renouvellement)
- Entretien des bâtiments publics : 160 000 € (remise en peinture de 2 classes primaires, reprise maçonnerie et carrelage à la piscine ...)
- Entretien des autres bâtiments : 27 000 € (travaux de maçonnerie, petit pont parc Warstein ...)
- Entretien et réparations des réseaux : 55 000 € (réseaux pluviales, bouches d'égouts, hydrants, remplacement candélabres vétustes ...)
- Fêtes et cérémonies : 100 000 €

Les charges de gestion courante sont estimées à 595 500 € dont :

- Indemnités des élus : 130 000 € (2023 + décembre 2022)
- Subvention au CCAS : 200 000 €
  - 100 000 € pour le CCAS
  - 100 000 € pour le Foyer (chauffage)
- Subvention aux associations : 150 000 €

Les charges financières de 118 738 € correspondent aux intérêts d'emprunt. Pour les charges exceptionnelles de 304 000 €, il y a 294 000 € pour les écritures comptables du Lotissement La Longue Haie.

Madame SOYEZ aimerait obtenir des informations concernant le montant alloué aux subventions pour les associations. Le détail n'est pas joint étant donné que le vote de ces subventions sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Le montant inscrit sur cette ligne est identique à 2022. Madame SOYEZ rappelle le contexte économique difficile et aimerait connaître la position des membres du Bureau Municipal notamment sur la possibilité de mettre en place une aide supplémentaire pour les associations caritatives afin d'aider les Saint-Polois les plus démunis.

Monsieur YVART indique que la Ville verse une subvention importante au CCAS afin d'aider les personnes en difficultés et qu'il est bien question d'actions sociales.

Madame SOYEZ souhaite connaître la position du Groupe Majoritaire pour les associations caritatives et non pas pour les usagers. Elle précise que la hausse de la subvention du CCAS est due en majorité à l'augmentation des coûts de chauffage pour la Résidence Autonomie.

Madame le Maire précise que les subventions sont attribuées aux associations qui en font la demande. Une réflexion est en cours sur la répartition. Elle rappelle qu'il existe plusieurs associations caritatives sur la commune qui sont effectivement à la disposition des Saint-Polois les plus démunis. Concernant le CCAS, Madame le Maire précise qu'auparavant, un Conseil d'Administration était organisé tous les mois afin de statuer sur les demandes d'aides pour des dépenses d'électricité et les impayés de loyer. Généralement, 10 dossiers étaient examinés tous les mois. Désormais, un Conseil d'Administration est prévu tous les 3 mois afin d'examiner 3 ou 4 dossiers d'aide. Les demandeurs ne se déplacent plus. Le constat est le même pour les aides au niveau de la cantine. Le CCAS peut aider les familles en difficultés mais malheureusement il y a très peu de demande. Pour la classe de neige, il n'y a eu que 8 dossiers sur 50 élèves. Les personnes les plus démunies ont des impayés notamment pour leurs factures d'eau mais n'effectuent aucune démarche. Véolia propose au CCAS des chèques eau afin de faire face aux impayés des administrés les plus démunis mais il n'y a pas de demande.

Madame SOYEZ s'interroge pourquoi il n'y pas de demande et pourquoi les gens ne se déplacent pas. Selon elle, il y a une réelle demande au niveau des associations caritatives pour l'aide alimentaire. Elle indique que le nombre de bénéficiaires a augmenté au niveau du Secours Populaire et s'interroge si c'est également le cas des Restos du Cœur. Le public a changé. Elle pense que les démarches administratives effraient peut-être les Saint-Polois concernant les aides du CCAS.

Monsieur Mickaël HOCRELLE indique qu'il y a eu une hausse nationale de 22 % des bénéficiaires au niveau de l'association des Restos du Cœur. Au niveau de l'antenne de Saint-Pol, la hausse est de 11,9 % sachant que ce chiffre comprend les bénéficiaires des communes environnantes. Les bénévoles arrivent à gérer la situation avec l'aide des fonds européens. Il en profite pour remercier la commune pour l'aide apportée pour la mise à disposition du local et d'un véhicule avec chauffeur pour aller chercher les denrées le mardi pendant la campagne d'hiver et d'un véhicule pendant la campagne d'été.

Madame le Maire précise que pour certaines associations caritatives notamment les Restos du Cœur, si la Ville versait une subvention, celle-ci partirait au niveau National et ne profiterait pas aux bénéficiaires Saint-Polois étant donné que l'association ne dispose pas d'un compte bancaire au niveau de la Ville.

Monsieur HOCRELLE indique que l'association les Restos du Cœur reçoit des associations des dons alimentaire du Lion's Club et du Rotary étant donné que son association ne peut percevoir des dons en numéraire.

Madame le Maire poursuit la présentation du Budget.

## 1.3 Budget primitif 2023

<b>recettes de fonctionnement</b>		<b>BP 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>
<b>TOTAL 002</b>	<b>excédent antérieur reporté</b>	<b>1 202 627,16 €</b>	<b>1 202 627,16 €</b>	<b>1 326 942,20 €</b>
TOTAL 013	atténuations de charges	15 000,00 €	124 411,19 €	100 000,00 €
TOTAL 70	produits des services	333 977,00 €	243 463,88 €	378 000,00 €
TOTAL 73	impôts et taxes	4 060 104,99 €	4 060 048,09 €	4 175 342,91 €
TOTAL 74	dotations et participations	1 413 932,00 €	1 513 977,38 €	1 572 556,61 €
TOTAL 75	autres produits de gestion courante	196 000,00 €	257 398,67 €	220 000,00 €
TOTAL 76	produits financiers	- €	- €	- €
TOTAL 77	produits exceptionnels	78 000,00 €	64 992,71 €	2 300,00 €
TOTAL 042	opérations d'ordre entre section	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>7 299 641,15 €</b>	<b>7 466 919,08 €</b>	<b>7 775 141,72 €</b>
	<b>Sans excédent reporté</b>	<b>6 097 013,99 €</b>		<b>6 448 199,52 €</b>

Pour les recettes d'investissement :

- les produits des services (70) s'élèvent à 378 000 € dont :
  - Piscine : 28 000 €
  - Cantine : 103 000 €
  - Remboursement du Foyer pour le chauffage : 173 000 €
- les impôts et taxes (73) sont estimés à 4 175 342 € dont :
  - Contributions directes : 1 494 657 €
  - Attribution de compensation de Ternoiscom : 2 441 650 €
- les dotations et participations (74) sont évaluées à 1 572 556 € dont :
  - Dotation État (DF, DSR et DSU) : 468 000 €
  - Compensation exonération TF : 1 058 239 €

### 1.3 Budget primitif 2023

<b>dépenses d'investissement</b>		BP 2022	CA 2022	BP 2023
D 001	solde d'exécution reporté	- €		- €
Total 204	subvention d'investissement		-	-
OPERATIONS	Total des dépenses d'opérations	534 850,86 €	116 930,68 €	441 461,40 €
Total 20	immobilisations incorporelles	35 811,06 €	803,86 €	27 560,00 €
Total 21	immobilisations corporelles	589 617,72 €	190 760,65 €	559 609,38 €
Total 23	immobilisations en cours	209 095,79 €	- €	49 529,70 €
Total 16	remboursement d'emprunt	528 800,00 €	503 350,29 €	400 000,00 €
Total 10	Dotations et fonds de réserve			66 347,03 €
4581	opération sous mandat	8 188,94 €	- €	8 656,88 €
Total 040	opération d'ordre entre section	- €	- €	- €
Total 041	opérations patrimoniales	- €	- €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 908 364,37 €</b>	<b>811 845,48 €</b>	<b>1 553 164,39 €</b>

Pour les dépenses d'investissement, d'un montant de 1 553 164,39 €, ce chiffre comprend :

- les dépenses d'opérations pour 441 461 € dont :
  - Travaux de déconnexion des eaux pluviales (Béthune, Hesdin et place Leclerc) : 243 667 €
  - Restauration de la toile « La Pentecôte » : 19 500 €
  - Étude de faisabilité RD 941 pour l'axe Ramecourt/Saint-Pol : 17 760 €
  - Installations d'aire de jeux (Farfouille et Victor Hugo) : 42 309 €
  - Étude pour la redynamisation centre-ville : 54 000 €
- les immobilisations incorporelle (20) pour 27 560 € dont :
  - Audit énergétique bâtiment : 3 500 €
  - Logiciel pour la Police Municipale : 6 300 €
- les immobilisations corporelles (21) pour 559 609 € dont :
  - Création d'une aire de jeux à l'école maternelle : 30 000 €
  - Travaux d'aménagement de la mairie : 30 000 €
  - Sondes thermostatiques pour les écoles : 6 000 €
  - Installations de voirie : 86 500 €
  - Rénovation énergétique du stade Léo Lagrange : 50 000 €
  - Matériel informatique et sonorisation : 14 000 €
- la dotation fonds de réserve (10) : 66 347 € (Il est question d'une demande de la trésorerie pour des écritures anciennes à rattraper avant le passage de la M14 à la M57)
- le remboursement d'emprunt (16) : 400 000 €
- une opération sous mandat (45) : 8 656 € pour l'étude de faisabilité Ramecourt/Saint-Pol.

### 1.3 Budget primitif 2023

<b>recettes d'investissement</b>		<b>BP 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>
R001	solde d'investissement reporté	503 032,66 €	- €	332 361,01 €
<b>TOTAL 021</b>	<b>virement de la section de fonctionnement</b>	<b>380 400,30 €</b>	<b>- €</b>	<b>510 000,00 €</b>
OPERATIONS	Total des dépenses d'opérations	6 752,00 €	- €	108 810,00 €
TOTAL 024	produits des cessions	- €		
Total 10	dotations et fonds de réserve	488 000,00 €	245 166,60 €	188 946,50 €
Total 13	subventions d'investissement	188 179,44 €	61 232,94 €	64 390,00 €
Total 16	emprunts	- €	- €	- €
Total 20	immobilisations corporelles			
Total 21	vente terrain			
4582	opérations sous mandat	8 188,94 €	- €	8 656,88 €
Total 040	opérations d'ordre entre section	340 000,00 €	334 774,29 €	340 000,00 €
Total 041	opérations patrimoniales	- €	- €	- €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 914 553,34 €</b>	<b>641 173,83 €</b>	<b>1 553 164,39 €</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 553 164,39 € dont :

- les dotations et fonds de réserve (10) : 245 166,60 € dont la FCTVA et l'excédent de fonctionnement
- les subventions (13) : 64 390 €. Seules les subventions accordées sont inscrites.

A noter que l'agence de l'eau a accordé une subvention de 108 810 € pour la déconnexion des eaux pluviales.

Une vue d'ensemble est présentée en ci-après.

**Vue d'ensemble AVEC résultats reportés 05/04/2023**

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023/2022
<b>dépenses de fonctionnement</b>				
Total 011	2 526 942,17 €	2 210 033,21 €	2 375 069,30 €	94,01%
Total 012	3 104 500,41 €	2 838 222,82 €	3 089 827,76 €	88,52%
Total 014	- €	- €	- €	-
Total 65	507 000,00 €	504 841,05 €	555 900,00 €	111,65%
Total 66	128 395,93 €	115 327,88 €	118 738,01 €	92,84%
Total 67	287 322,37 €	8 016,08 €	304 000,00 €	102,25%
Total 68	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	100,00%
Total 022	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	100,00%
Total 042	340 000,00 €	334 774,29 €	340 000,00 €	100,00%
Total 023	300 420,27 €	- €	518 000,00 €	172,42%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 259 641,15 €</b>	<b>6 009 815,31 €</b>	<b>7 348 535,07 €</b>	<b>104,07%</b>
<b>Différence entre recettes-dépenses sans excédent reporté et + 023</b>				
	<b>1 202 627,16 €</b>	<b>1 457 793,77 €</b>	<b>608 166,65 €</b>	
		<b>RF - DF hors 023</b>	<b>6 838 535,07 €</b>	

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023/2022
<b>dépenses d'investissement</b>				
Total 024	534 850,86 €	116 530,68 €	441 461,40 €	82,54%
Total 20	35 811,06 €	803,86 €	27 560,00 €	76,95%
Total 21	589 617,72 €	190 760,65 €	559 609,38 €	94,91%
Total 23	295 095,79 €	- €	49 829,70 €	22,89%
Total 15	528 800,00 €	503 350,29 €	400 000,00 €	75,64%
Total 10	8 188,94 €	- €	66 347,03 €	105,71%
Total 040	- €	- €	8 656,88 €	-
Total 041	- €	- €	- €	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 906 364,37 €</b>	<b>811 845,48 €</b>	<b>1 553 164,39 €</b>	<b>81,47%</b>
<b>Sans solde reporté =</b>				
	<b>1 906 364,37 €</b>		<b>0,00 €</b>	

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023/2022
<b>recettes de fonctionnement</b>				
TOTAL 002	1 202 627,16 €	1 202 037,16 €	1 328 942,20 €	110,34%
TOTAL 013	15 000,00 €	124 411,19 €	100 000,00 €	666,67%
TOTAL 70	333 977,00 €	243 463,88 €	378 000,00 €	113,18%
TOTAL 73	4 060 104,59 €	4 060 048,08 €	4 175 342,91 €	102,84%
TOTAL 74	1 413 932,00 €	1 513 977,38 €	1 572 556,61 €	111,22%
TOTAL 75	196 000,00 €	257 398,67 €	220 000,00 €	112,24%
TOTAL 76	- €	- €	- €	#DIV/0!
TOTAL 77	78 000,00 €	64 892,71 €	2 300,00 €	2,95%
TOTAL 042	- €	- €	- €	-
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 259 641,15 €</b>	<b>7 466 819,08 €</b>	<b>7 775 141,72 €</b>	<b>106,51%</b>
<b>Sans excédent reporté</b>				
	<b>6 057 013,99 €</b>		<b>6 448 194,32 €</b>	<b>105,78%</b>

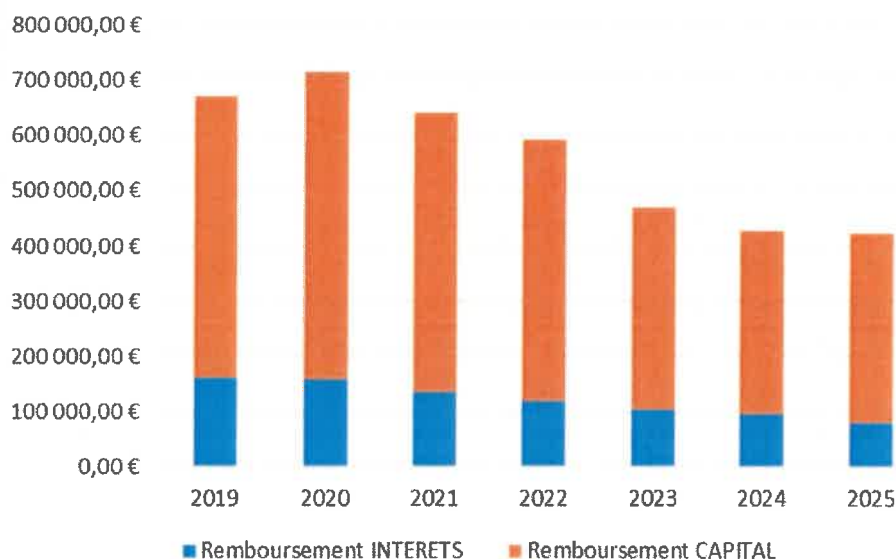
	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023/2022
<b>recettes d'investissement</b>				
R001	503 032,66 €	- €	332 361,01 €	66,07%
OPERATIONS	6 752,00 €	- €	108 810,00 €	1611,52%
TOTAL 024	- €	- €	- €	-
Total 10	488 000,00 €	245 166,60 €	188 946,50 €	38,72%
Total 13	188 779,48 €	61 232,94 €	64 390,00 €	34,22%
Total 16	- €	- €	- €	-
Total 20	- €	- €	- €	-
Total 21	8 188,94 €	- €	8 656,88 €	205,71%
4682	340 000,00 €	334 774,29 €	340 000,00 €	100,00%
Total 040	- €	- €	- €	-
Total 041	1 814 553,34 €	641 173,83 €	1 553 164,39 €	85,12%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 814 553,34 €</b>	<b>641 173,83 €</b>	<b>1 553 164,39 €</b>	<b>83,12%</b>
<b>Sans R001 et 021</b>				
			<b>641 173,83 €</b>	

Annexe 6 : Vue d'ensemble (1 page)

## Encours de la dette

Années	Remboursement INTERETS	Remboursement CAPITAL	Capital Restant dû
2019	162 129,00 €	508 558,00 €	5 051 340,96 €
2020	158 645,00 €	557 128,11 €	5 742 782,92 €
2021	136 999,00 €	504 410,35 €	5 185 654,81 €
2022	119 735,93 €	471 905,11 €	4 681 244,46 €
2023	103 725,00 €	366 421,75 €	4 209 339,35 €
2024	97 757,13 €	329 610,62 €	3 842 917,60 €
2025	81 618,68 €	342 110,24 €	3 513 306,98 €
Soit entre 2019 et 2025	-80 510,32 €	-166 447,76 €	-1 538 033,98 €

Remboursement de la dette 2019 à 2025



Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il reste dans le budget principal un encours prévisionnel de dette de 4 681 244 €.

Il est proposé au vote par nature avec une présentation fonctionnelle :

- en sur équilibre en section de fonctionnement
  - dépenses de fonctionnement : 7 348 535,07 €
  - recettes de fonctionnement : 7 775 141,72 €
- en équilibre en section d'investissement
  - dépenses d'investissement : 1 553 164,39 €
  - recettes d'investissement : 1 553 161,39 €.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et soumet ensuite au vote du Conseil Municipal le Budget de la Ville qui est adopté à 21 voix « Pour » et 06 voix « Contre ».

## 2 - DIVERS

### 2-1 Projet Gendarmerie

Madame le Maire rappelle à l'assemblée communale que lors du Conseil Municipal en date 14 décembre 2020, l'assemblée délibérante avait émis un avis favorable au projet de construction d'une nouvelle caserne de Gendarmerie à Saint-Pol-sur-Ternoise (Délibération N14/12/20-11) sur la parcelle de cadastrée ZA 46 et situé au lieu-dit « Le terroir de Canteraine ».

Ce premier projet de construction d'une caserne de Gendarmerie à Saint-Pol-sur-Ternoise a été initié et proposé à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Celui-ci consistait à abandonner l'actuel site domanial et à reconstruire l'intégralité des locaux (logements et bureaux) via un projet locatif qui n'a pas été agréé.

Un second projet a été présenté en Conseil Municipal du 20 décembre 2021 (Délibération N20/12/21-17) qui consistait à conserver l'actuelle caserne domaniale via une réhabilitation, et à construire, via un projet locatif, des bureaux pour un effectif de 23 militaires et 29 logements concédés par nécessité absolue de service (pour les 23 militaires de la Communauté de Brigades et ceux qui exercent leur activité sur le site domanial et qui sont logés en secteur civil).

Un troisième projet, objet de la présente délibération, consiste à ne plus conserver l'actuelle caserne domaniale et à construire, via un projet locatif, des bureaux/logements pour un effectif de 47 officiers/sous-officiers, 5 gendarmes adjoints volontaires et 2 CSTAGN (Corps de Soutien Technique et Administratif) représentant environ 49,15 unités logements de la future caserne de Gendarmerie.

Ce nouveau projet répond ainsi :

- aux besoins opérationnels de la gendarmerie et à la qualité de vie des familles qui seront présentes sur ce site,
- à la remarque verbale émise par la DDTM et au règlement d'urbanisme qui conditionnent la constructibilité du foncier à la présence d'un équipement public (ici constitué par les futurs bureaux des gendarmes),
- à une certaine rationalisation en terme de consommation de foncier, la présente emprise sera intégralement utilisée.

Pour ce faire, il existe le portage juridique du Décret de 2016, à savoir : « Un bailleur finance l'ouvrage et en perçoit les loyers de la Gendarmerie. La collectivité doit simplement garantir les emprunts du bailleur ».

Aussi, il est proposé que la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise retienne le montage du Décret de 2016 et s'engage sur le principe à garantir les emprunts du futur bailleur.

Par courrier en date du 30 mars 2023, le bailleur Maisons & Cités, représenté par Monsieur Jean-François CAMPION, Directeur Général, dont le siège social se situe au 167, rue des Foulons CS 60049 59501 Douai Cedex, souhaite prendre en charge la construction des locaux de services et techniques pour un effectif de 47 officiers/sous-officiers, 5 gendarmes adjoints volontaires et 2 CSTAGN représentant environ 49,15 unités logements de la future caserne de Gendarmerie.

Afin de favoriser ce dernier projet, dimensionnant pour le territoire, la collectivité s'engage à céder à l'euro symbolique au bailleur une parcelle de 2 hectares 09, cadastrée ZA 46 et situé au lieu-dit « Le terroir de Canteraine ».

La lettre d'intention à porter le projet modifié produite par le bailleur Maisons et Cités en date du 30 mars 2023 ainsi que la présente délibération permettront au Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale du Pas-de-Calais de proposer au Ministère une modification de l'autorisation de programme immobilier dès la mi-avril 2023.

Madame SOYEZ aimerait connaître le devenir des locaux et des logements actuels de la Gendarmerie dans le cadre de ce 3<sup>ème</sup> projet. Elle précise que dans le 2<sup>ème</sup> projet, ces bâtiments devaient être réhabilités. Elle aimerait également savoir à qui appartient ces biens.

Madame le Maire indique que les élus devront être vigilants sur le devenir de la Gendarmerie actuelle.

Monsieur DEMAGNY indique que les locaux et le terrain de la Gendarmerie, rue de Canteraine appartiennent à l'État. La volonté des propriétaires est de trouver un projet, il est évoqué la possibilité de construire des bureaux et des logements. Il est vrai que le 2<sup>ème</sup> projet était plus intéressant du fait que la Gendarmerie restait en centre-ville et qu'il y aurait eu 2 pôles de Gendarmerie. Malheureusement, l'État n'a plus la capacité d'assurer financièrement ce 2<sup>ème</sup> projet. La réhabilitation de la Gendarmerie actuelle a donc été abandonnée. La municipalité aurait pu refuser ce 3<sup>ème</sup> projet mais dans ce cas les services de la Gendarmerie ne seraient plus présents sur la commune. Il existe un risque et comme l'a précisé Madame le Maire, les élus devront donc être vigilants afin qu'il y ait un nouveau projet à cet endroit et pas une friche. Les dépenses seront réalisées par le bailleur Maisons et Cités, et l'État prendra en charge un loyer pendant 30 ans.

Madame SOYEZ aimerait avoir la confirmation, qu'à ce jour, il n'y a aucun projet pour les locaux au 34 rue de Canteraine et que le projet présenté, ce jour, ne concerne que la construction d'une nouvelle caserne en haut de la rue de Canteraine, ce qui est bien le cas. Madame SOYEZ regrette, de nouveau, que le terrain de la Ville soit cédé à l'euro symbolique.

Monsieur Didier HOCHART tient à préciser que ce projet reste encore au conditionnel. Grâce à la délibération de la Ville qui sera rédigée, la Gendarmerie pourra déposer un dossier au Ministère afin d'avoir les autorisations nécessaires.

Monsieur DEMAGNY a calculé la taxe foncière pour le projet Gendarmerie qui serait de l'ordre de 700 € à l'année. Ces 700 € multipliés par 50 logements correspondent à la somme de 35 000 €, soit plus que le prix du terrain. Le projet est donc rentabilisé en 1 an. Ce projet va engendrer des effets positifs par rapport aux écoles, aux consommateurs et à la sécurité.

Madame DUCROCQ aimerait avoir connaissance des sites potentiels pour l'accueil de la nouvelle caserne.

Monsieur DEMAGNY précise que l'objectif de la Gendarmerie était de construire une caserne entre Arras et la côte. Plusieurs pistes ont été envisagées. L'atout de la Ville de Saint-Pol a été sa réactivité à pouvoir céder rapidement un terrain pouvant accueillir ce projet. Un échange entre la Communauté de Communes et la Ville a dû être entrepris pour pouvoir mener à bien ce projet (pour mémo échange avec le terrain de la Zone Industrielle). Il était nécessaire que la Ville soit propriétaire du terrain en question pour générer ce projet.

Monsieur HOCHART précise que ce projet a permis également d'accélérer le projet de Ternoiscom de sécuriser le cheminement piétons pour accéder à Herlin-le-Sec.

Le Conseil Municipal décide, à 26 voix « Pour », 1 voix « Contre » :

- d'émettre un avis favorable pour ce projet,
- de s'engager au titre du Décret 2016 de manière à garantir les emprunts du futur bailleur Maison & Cités,
- de céder à l'euro symbolique la parcelle ZA 46 au bailleur Maison & Cités, après propriété reçue suite à un échange avec la Communauté de Communes du Ternois,
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **2-2 Compte-rendu des décisions prises par le Maire au nom du Conseil Municipal**

**N 15 :**

Deux contrats ont été signés pour le renouvellement des contrats pour la machine à affranchir et le plateau de pesée pour l'affranchissement du courrier des différents services de la mairie avec l'entreprise QUADIENT France SA :

- Pour la machine à affranchir, ce nouveau contrat (offre 01077485) remplace le contrat n°1-9P0H9W. Le montant de cette prestation est de 480,03 € HT soit 576,04 € TTC par an et des frais de gestion de 31 € TTC par an. Ces tarifs font l'objet d'une indexation tous les ans définis par une méthode de calcul.

- Pour le plateau de pesée, ce nouveau contrat (offre 01077473) remplace le contrat N647170, il comprend également les options LAN (alimentation à internet) et SERENITE (mise à jour automatique des tarifs postaux). Le montant de cette prestation est de 679,00 € HT soit 814,80 € TTC par an, des frais de gestion de 24 € TTC par an.

Ces contrats sont pour une durée de 5 ans à compter de la date de remplacement des machines.

**N 16 :**

Il a été décidé d'accepter le don d'archives familiales et d'une carte de 1656 de Monsieur Ludovic BELLINGUER au profit de la bibliothèque de fonds ancien, en section Histoire Locale.

**N 17 :**

Une convention tripartite a été signée avec l'association Atre et l'école La Fontaine / Prévert afin de mettre en place pour les élèves des ateliers pratiques et ludiques sur les thématiques de l'environnement. Le montant de la prestation s'élève à 1 500 € TTC. Le règlement s'effectuera en deux fois (au début et à la fin des prestations).

**Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que le prochain Conseil Municipal se tiendra le vendredi 9 juin étant donné qu'il sera question de délibérer pour la désignation des électeurs pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le 24 septembre 2023. Si le quorum n'était pas atteint lors de cette réunion, une autre réunion du Conseil Municipal devrait être programmée le 13 juin.

Aucune prise de parole n'étant sollicitée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 h 45.